

C.R.A.C. N° 72 (2018-2019)

6e session de la 10e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2018-2019

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission\*

**Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation**

Mardi 29 janvier 2019

\*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i> .....	1
<i>Projets et propositions</i> .....	1
<i>Projet de décret relatif aux subventions visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés auprès de certaines entreprises (Doc. 1257 (2018-2019) N° 1)</i> .....	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Henquet.....	1
<i>Exposé de M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....	1
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Gahouchi, MM. Henquet, Drèze, Mmes Ryckmans, Zrihen, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, M. Evrard, M. Gillard, conseiller de M. le Ministre Jeholet.....	3
<i>Examen et vote des articles</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Zrihen.....	12
<i>Vote sur l'ensemble</i> .....	13
<i>Confiance au président et au rapporteur</i> .....	13
<i>Interpellations et questions orales</i> .....	13
<i>Question orale de Mme Kapompole à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'éthique dans la technologie »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....	13
<i>Question orale de M. Drèze à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le résultat des actions des centres d'insertion socioprofessionnelle » ;</i>	

*Question orale de Mme Ryckmans à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la réforme des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) »*

Intervenants : M. le Président, M. Drèze, Mme Ryckmans, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 15

*Question orale de Mme Kapompole à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la situation critique des ASBL dans le cadre du renouvellement des aides à l'emploi »*

Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 17

*Question orale de Mme Zrihen à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les avant-projets de décrets relatifs aux transferts budgétaires des aides à l'emploi pour les ministres fonctionnels »*

Intervenants : M. le Président, Mme Zrihen, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 18

*Question orale de M. Evrard à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'intégration du réseau des cellules de gestion centre-ville au sein de la DGO6 »*

Intervenants : M. le Président, M. Evrard, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 20

*Question orale de M. Drèze à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le projet avorté de centre de formation aux métiers du design dans l'ancien site industriel « Triage-Lavoir » de Péronne-lez-Binche »*

Intervenants : M. le Président, M. Drèze, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 22

*Question orale de M. Gillot à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la participation financière de la SOGEPa dans NMLK Europe » ;*

*Question orale de M. Gillot à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le rôle de la SOGEPa dans le dossier NMLK » ;*

*Question orale de M. Idrissi à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'annonce de la suppression de 50 % de l'emploi sur le site de Clabecq par NMLK » ;*

*Question orale de Mme Ryckmans à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la situation de la société NMLK »*

Intervenants : M. le Président, MM. Gillot, Idrissi, Mme Ryckmans, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 23

*Question orale de Mme Gahouchi à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le plan stratégique de la SONACA » ;*

*Question orale de Mme Simonet à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le plan stratégique de la SONACA »*

Intervenants : M. le Président, Mmes Gahouchi, Simonet, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....29

*Question orale de M. Evrard à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le Fonds destiné au secteur spatial »*

Intervenants : M. le Président, M. Evrard, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....32

*Question orale de Mme Gahouchi à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'incertitude concernant la fusion d'Alstom et de Siemens »*

Intervenants : M. le Président, Mme Gahouchi, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....33

*Question orale de M. Luperto à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la proportion d'entreprises non préparées au Brexit »*

Intervenants : M. le Président, M. Luperto, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....34

*Question orale de Mme Kapompole à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'annonce de la faillite de la filiale belge de New Look »*

Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....35

*Question orale de M. Luperto à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la crise économique chinoise et ses impacts sur l'économie wallonne »*

Intervenants : M. le Président, M. Luperto, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....37

*Question orale de Mme Istaz-Slangen à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la création d'un Conseil wallon de l'exportation »*

Intervenants : M. le Président, Mme Istaz-Slangen, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....38

*Organisation des travaux (Suite).....40*

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....40*

*Interpellations et questions orales retirées.....40*

<i>Liste des intervenants</i> .....	41
<i>Abréviations courantes</i> .....	42

Présidence de M. Dodrimont, Président

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 14 heures 36 minutes.*

**M. le Président.** - La séance est ouverte.

En m'excusant pour mon absence des réunions précédentes pour petits soucis de santé et en remerciant, bien évidemment, Mme Gahouchi, notre Vice-Présidente, pour le relais dans ces moments un peu compliqués pour moi.

Merci à vous chère Madame Gahouchi.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*Examen de l'arriéré*

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission.

On constate qu'il y a de nombreux points qui sont encore inscrits à cet arriéré, et qu'il serait peut-être opportun de faire un petit toilettage. Je vais donc le rappeler à l'ensemble des commissaires, cela sera rappelé aussi aux différents groupes politiques. On va, donc, attendre une quinzaine de jours pour vos réactions et, s'il n'y a pas de réaction particulière, ou, en tous les cas, on juge qu'il faut encore continuer à élaguer quelque peu cet arriéré, nous vous ferons, M. le Secrétaire et moi-même, une proposition, par rapport notamment à des avis qui semblent complètement désuets et qui se devraient, à mon sens, de ne plus figurer à notre arriéré, pour que celui-ci reste crédible.

Sommes-nous d'accord sur cette façon de faire ?

## PROJETS ET PROPOSITIONS

### PROJET DE DÉCRET RELATIF AUX SUBVENTIONS VISANT À FAVORISER L'ENGAGEMENT DE DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS AUPRÈS DE CERTAINES ENTREPRISES (DOC. 1257 (2018-2019) N° 1)

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret relatif aux subventions visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi

inoccupés auprès de certaines entreprises (Doc. 1257 (2018-2019) N° 1).

*Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président.** - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Henquet.

**M. Henquet (MR).** - Je propose Mme Gahouchi comme rapporteuse.

**M. le Président.** - Mme Gahouchi est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Le texte a été transmis de manière à ce qu'il puisse servir de base de discussion.

*Exposé de M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.*

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je vais peut-être commencer par résumer la mesure Sésame qui est, en fait, un dispositif entré en vigueur en 2013. Il s'agit d'une aide forfaitaire dégressive sur trois ans, pour embaucher des demandeurs d'emploi inscrits au FOREm, et ce sont les indépendants, personnes physiques ou les petites entreprises, qui peuvent bénéficier de cette aide dégressive : 10 000 euros pour la première année, 7 500 euros pour la seconde année, et 5 000 euros pour la troisième année.

De façon synthétique : trois objectifs de la réforme du dispositif Sésame. C'est, d'une part, consacrer juridiquement les principes de simplifications administratives mis en place depuis mon entrée en fonction, et permettant aussi d'éviter la situation d'un arriéré très important – trop important – dans la gestion des dossiers déposés. Une situation que j'ai pu constater au mois d'août 2017, et nous avons pu, avec le FOREm et la DGO6, résorber assez rapidement puisque, depuis

le mois d'août de l'année dernière, les différents dossiers pour lesquels il y avait du retard ont été traités.

Outre les principes de simplifications administratives, deuxième objectif : c'est rendre plus clairs et transparents les textes pour, d'une part, les demandeurs d'emploi, mais aussi pour les demandeurs, et donc les indépendants et les entreprises.

Et enfin, troisième objectif, acter juridiquement les enseignements retirés après les cinq premières années d'existence du décret actuel. C'est un décret qui fait ses maladies de jeunesse, et donc, on a pu rectifier quelque peu le tir.

Peut-être un élément sur - on en a déjà parlé au sein de cette commission - le budget, puisque j'ai eu des remarques me disant : « Tiens, les budgets ont augmenté par rapport à l'ajustement 2018 où le budget 2019 ». Simplement pour rappel, il y avait un article budgétaire APE et SESAM faisait partie de cet article-là. On a séparé le dispositif SESAM vers un nouvel AB.

En 2018, le budget est passé de 36,9 millions d'euros à 42,3 millions d'euros. L'augmentation budgétaire résulte du rattrapage important en ce qui concerne l'arriéré de traitement des dossiers, puisque au niveau des délais de traitement au mois d'août 2017, la moyenne était de 9 mois. Or, on est revenu à 40 jours au mois d'août l'année dernière, les 40 jours concernent les prescrits légaux et le délai prévu dans le décret.

Le budget 2019 a également augmenté. On est passé de 42,3 millions euros à 46,8 millions euros. Il y a toujours une part évidemment de rattrape. Mais il y a surtout aussi le fait que certains indépendants ou certaines entreprises ne recourent plus aux dispositifs SESAM, parce que les délais étaient très longs. Des exemples d'un boulanger qui me contactait en disant : « Voilà trois mois que j'ai déposé une demande, je n'ai toujours pas de réponse. C'est maintenant que j'ai besoin d'engager. » Voilà ce qui justifie les moyens budgétaires.

Ainsi pour l'exercice 2018, un total de 8661 travailleurs, soit une progression de 22 % par rapport à 2017. Ce qui n'est évidemment pas rien.

Les changements opérés par le projet de décret, on y reviendra dans le détail par après, mais peut-être les principaux. C'est d'une part l'éligibilité des demandeurs d'emploi. Il faut savoir que les personnes pensionnées sont maintenant dans la réforme explicitement exclues. Je pense que c'est une dérive du précédent décret. L'objectif est la remise à l'emploi et au travail des demandeurs d'emploi, pas des pensionnées. Je n'ai aucun problème à ce que les pensionnées continuent à travailler après leur pension. Il y a des règles qui existent, mais de là à bénéficier d'une aide à l'emploi, je trouve que c'était peut-être une certaine dérive dans le décret. Les personnes pensionnées sont maintenant explicitement exclues du dispositif.

Alors, une assimilation aussi au statut de demandeur d'emploi a été octroyée pour des travailleurs à temps partiel, bénéficiant d'un maintien des droits caractérisés par une allocation de garantie de revenus. Cette mesure permet à des personnes bénéficiant à des régimes de travail inférieurs à un mi-temps de pouvoir également être éligibles à la subvention SESAM.

Concernant les caractéristiques des entreprises éligibles, les conditions du décret ont été simplifiées et clarifiées, pour garantir l'égalité de traitement entre les entreprises. À titre d'exemple, on peut citer le fait de remplacer la notion d'unité d'exploitation par celle d'unité d'établissement, dont la définition est communément admise dans le cadre du droit commercial et du droit des sociétés. Ce qui est plus aisément identifiable via les sources authentiques disponibles.

En outre, il a été rajouté la condition que l'entreprise ayant déjà bénéficié d'une subvention dans le cadre du dispositif, actuel ou antérieur, durant les trois années précédant la réception de la demande, respecte les conditions édictées par ces textes. Cette condition a été ajoutée en raison des constats établis durant l'application du décret antérieur, et a pour but d'éviter que les entreprises ne respectant pas les conditions des subventions dont elles bénéficient déjà ne puissent solliciter une nouvelle subvention tant qu'ils ne se sont pas mis en ordre avec les décisions déjà en cours. Je pense qu'il s'agit là d'une mesure permettant de responsabiliser les entreprises demanderes.

Autre volet majoration, puisqu'il y a une possibilité de majorations de 2055 euros en fonction du profil du demandeur d'emploi. Cet article est comparable au décret actuel. Les seuls changements sont : suppression des majorations prévues dans certains cas. Il y a aussi une harmonisation des critères d'âge. Notamment 25 ans pour les demandeurs d'emploi dits jeunes. Et 50 ans pour les demandeurs d'emploi plus expérimentés. C'est une harmonisation par rapport notamment au décret des aides à l'emploi de février 2017, mais aussi avec la création de l'AViQ.

Et enfin, la fin de la possibilité du cumul de majorations, et ce, afin de faire bénéficier de l'aide un panel d'entreprises le plus large possible, puisqu'il y avait de doubles majorations qui étaient possibles.

En outre, il y a aussi une interdiction pour une entreprise de cumuler avec la subvention avec une autre intervention financière dans la rémunération, et d'éviter tout sur ou multi subventionnement. À ce propos, je précise qu'il est évident qu'une exonération de cotisations ne constitue en rien une intervention financière dans le salaire, et donc que c'est possible. Et par rapport à une remarque qui avait été faite par le FOREm, c'est bien évidemment possible d'avoir une exonération de cotisations.

L'autre volet concerne l'octroi de maximum cinq équivalents temps plein. Deux changements, c'est la simultanéité et l'octroi. Pour la simultanéité, il est prévu que l'entreprise pourra bénéficier de l'octroi de la subvention pour jusqu'à cinq équivalents temps plein simultanément. Alors qu'auparavant, une entreprise pouvait bénéficier de cinq équivalents temps plein sur toute sa vie.

Et concernant l'octroi, suite à la présente réforme, cette disposition porte sur l'octroi, à savoir la décision octroyant la subvention, et non plus sur l'engagement effectif du demandeur d'emploi.

Il y a encore - on aura peut-être l'occasion d'y revenir - sur deux-trois points concernant le maintien de l'effectif de référence. L'entreprise doit maintenir le nombre de travailleurs engagés par rapport à la moyenne de l'effectif de référence pendant la durée fixée dans cette décision, et non plus pendant le double de la durée de la décision.

Et période de référence, la référence aux quatre trimestres précédant le trimestre antérieur à la réception de la demande contre les quatre trimestres précédant la réception de la demande auparavant. C'est cette référence aux quatre trimestres précédant le trimestre antérieur qui a été choisie.

Le principe : une décision pour un travailleur, et un régime transitoire qui permet de garantir aux entreprises bénéficiaires ainsi qu'à celles ayant introduit une demande de subvention avant l'entrée en vigueur du décret que nous voterons - je l'espère - aujourd'hui. Le maintien des garanties et bien sûr également le maintien des droits qu'ils ont acquis sur l'emprise du décret de 2013 de par l'octroi de l'aide ou d'une introduction d'une demande. Et de ce fait, la poursuite de son traitement dans le nouveau cadre. Ce qui me paraît tout à fait logique.

En résumé, les principes conservés par rapport au décret de 2013, l'octroi d'un montant forfaitaire dégressif sur trois ans, reste de mise. Ses montants sont maintenus à l'identique. Le montant de la majoration de 1500 euros a été également conservé. Pas de double majoration. Le principe d'indexation de la subvention et de ses majorations est maintenu. Cette remarque a été faite dans les avis. Et le dispositif est géré et continuera de l'être par la direction générale opérationnelle de l'Économie et de l'Emploi et le de Recherche, le DGO6, ainsi que par le FOREm qui ont été tous les deux associés à la précédente réforme.

Voilà un toilettage, une réforme, une simplification, correction des erreurs de jeunesse par rapport à un dispositif qui a démontré combien il était important pour pouvoir remettre des demandeurs d'emploi sur le marché du travail, mais qui était aussi un coup de pouce, un soutien non négligeable pour les entreprises, afin

qu'elles puissent engager des travailleurs au sein de leur entreprise.

### *Discussion générale*

**M. le Président.** - Je déclare la discussion générale ouverte et je cède la parole est à Mme Gahouchi.

**Mme Gahouchi (PS).** - Monsieur le Ministre, permettez-moi de revenir sur quelques éléments, même si vous en aviez parlé. Ici, vous ouvrez le dispositif à toutes les PME au sens européen du terme, à savoir jusqu'à 250 travailleurs. En soi, c'est une excellente chose, sauf que budgétairement SESAM fait déjà exploser le budget – vous l'avez dit dans votre introduction – alors que la mesure ne vise que les entreprises de moins de 50 travailleurs. Il y a donc, à notre avis, un risque de dérive budgétaire importante, et ce, au détriment de toute mesure qui pourrait suppléer à la suppression de l'APE et soutenir le secteur non marchand.

En cas d'adoption du décret, le coût de la mesure serait pour le prochain Gouvernement. Une fois la mesure lancée, il n'y aura pas de retour en arrière possible. Il s'agit donc à nouveau d'un petit cadeau empoisonné pour le prochain Gouvernement, qui devra honorer vos promesses.

Comment comptez-vous gérer les possibles débordements de budget alors que vous prônez depuis le début la discipline budgétaire ?

Vous supprimez la possibilité pour les entreprises de bénéficier de l'aide SESAM quand elle engage un travailleur d'une cellule de reconversion, qui n'est pas encore demandeur d'emploi inoccupé. Il faut en être un pour bénéficier de la mesure.

Dans le contexte actuel de licenciements collectifs importants – Carrefour, Excel à Pepinster, Vers l'Avenir, Ikea et malheureusement encore Hélio il n'y a pas si longtemps –, cela semble un peu paradoxal et retarde d'autant le retour à l'emploi de ces travailleurs. J'aurais voulu vous entendre sur votre position. Existe-t-il une alternative ?

Tout comme le Conseil économique et environnement dans son récent avis, nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs points.

Premièrement, la nécessité de prévoir la réalisation d'une évaluation régulière, indépendante, et se penchant sur l'efficacité de la mesure et étudiant l'atteinte d'objectifs en matière d'incitation à l'embauche, de développement économique des petites entreprises, de création d'emplois de qualité et de pérennisation de ceux-ci.



Deuxièmement, l'importance d'examiner aussi les difficultés rencontrées par les entreprises bénéficiaires pour comptabiliser correctement les financements publics reçus dans le cadre des aides de *minimis*.

Troisièmement, la nécessité de finaliser rapidement la base de données devant leur permettre d'avoir une évaluation correcte de leur niveau d'attribution de ces aides.

Qu'allez-vous faire pour mettre en place cela et pour faire respecter les délais de traitement administratif, même si vous nous avez déjà donné quelques éléments de réponse ? Comment respecter ces délais de traitement administratif tout en augmentant le nombre d'entreprises bénéficiaires ?

**M. le Président.** - La parole est à M. Henquet.

**M. Henquet (MR).** - Pour nous, cela ne vous étonnera pas, nous allons vous soutenir, parce que l'on trouve que c'est un dispositif qui a fait ses preuves et qui, manifestement, rencontre un succès certain. J'en veux pour preuve l'évolution des chiffres :

- en 2016, 3 350 équivalents temps plein engagés ;
- en 2017, presque 7 000 ;
- en 2018, pratiquement 10 000.

On ne va tout de même pas gâcher son plaisir de voir, de par les politiques que nous menons, des demandeurs d'emploi inoccupés remis au travail.

C'est une satisfaction également parce que l'on rencontre les objectifs de la DPR tels que la simplification, qui a permis de résorber cet arriéré. On sait que cet arriéré était en 2016 et 2017 de neuf mois et aujourd'hui il a été réduit de moitié.

C'est une satisfaction également parce qu'il y a une harmonisation avec les autres aides à l'emploi, ce qui procède de la simplification dont on parle abondamment. Quand je dis « harmonisation avec les autres aides », je pense aux Impulsions 55+ et -25, par exemple.

C'est une satisfaction également parce qu'il faut faire une évaluation des politiques toutes les x années. Cinq ans, c'est un lustre, dit-on, en latin, mais je trouve que c'est une bonne période, c'est un bon timing périodique. C'est vrai que la société évolue tellement vite et les situations changent tellement rapidement que faire l'évaluation des politiques publiques tous les cinq ans permet d'ajuster la stratégie à l'évolution du marché.

Cela répond également au double objectif de résorption due chômage et du soutien aux PME tel que je vous l'ai signalé.

Je soulève également avec satisfaction que les remarques du CESW et du FOREm ont été entendues et que ce texte a pris également compte des remarques du Conseil d'État.

Nous soulevons d'autres dispositions rapidement. Le contrôle, outre ce qui est perduré et qui fonctionnait bien antérieurement, est toujours opéré via l'inspection sociale, mais celui-ci sera simplifié et clarifié. C'est une belle évolution. Les sanctions sont identiques, de la suspension au retrait avec remboursement. Enfin, une politique de récupération des indus sera mise en place, ce qui est une lacune dans le chef du Gouvernement précédent, à plusieurs niveaux d'ailleurs.

Enfin, je saluerai le fait que le dispositif SESAM est considéré comme une aide de *minimis* au sens du droit européen et que l'on n'enfreint pas les règles du droit international.

Les remarques du CESW et du FOREm ont été entendues. Je voudrais en souligner quelques-unes parmi celles-ci :

- la clarification qui a été faite par rapport aux règles de cumul avec les exonérations de cotisations ;
- le fait d'intégrer la possibilité pour un DEI ayant travaillé avec un contrat de remplacement dans les 12 mois précédant la décision d'octroi de bénéficiaire de l'aide ;
- la proratisation de la liquidation par rapport au taux d'occupation.

Tous ces éléments font que nous vous soutiendrons sans aucune hésitation.

**M. le Président.** - La parole est à M. Drèze.

**M. Drèze (cdH).** - Je voudrais d'abord remercier M. le Ministre d'avoir fait en sorte de raccourcir les délais, puisque l'on a compté jusqu'à neuf mois de délai de traitement des dossiers, ce qui était à ce stade tout à fait contre-productif. Quelque part, la mesure freinait la création d'emploi, puisqu'une entreprise décidait d'avancer, puis elle attendait patiemment que le dossier aboutisse pour engager.

Je salue le travail de simplification, de clarification qui anime le dossier.

À titre personnel, Monsieur le Ministre, je partage un peu la réserve syndicale sur les effets d'aubaine. J'ai toujours considéré que, dans le milieu de l'entreprise marchande, il valait mieux une mesure structurelle automatique ciblée sur les basses qualifications et les bas salaires, mais je sais que c'est une compétence fédérale.

M. Henquet se rappellera, il avait réagi à l'époque. Avec le centre d'étude du cdH en 2015, j'avais fait une étude parallèle au travail du Gouvernement sur la simplification des aides à l'emploi et on avait privilégié une approche automatique bas salaire. Cela étant, à défaut, la mesure a une utilité et nous l'avons soutenue en 2013. Nous soutenons le maintien aujourd'hui.

Sur l'évaluation, M. Henquet parle d'une évaluation quinquennale. Je garde un excellent souvenir, même si c'était assez particulier, je crois que c'était en 1996 quand j'étais au cabinet de la ministre Miet Smet. Sans prévenir l'administration, son secrétaire général, M. Michel Jadot, avait fait un travail d'évaluation qui avait pris à ses services des semaines si pas des mois. M. Jadot avait sorti son rapport sans informer le cabinet et la ministre en toute indépendance. Cela a servi d'exemple pendant de nombreuses années et cela a aidé la ministre et le cabinet à avoir une évaluation indépendante du monde politique sur les mesures prises.

Je trouverais important qu'en Wallonie on ait une démarche similaire. Qu'elle vienne de l'administration ou d'une autre structure, c'est relativement secondaire. Qu'il y ait une démarche professionnelle d'évaluation annuelle, selon moi, serait utile pour le ministre ainsi que pour le Parlement, notamment sur une mesure comme celle-ci. Au niveau de la règle *de minimis*, j'ai pris connaissance du fait qu'il y avait une ambition d'avoir une base de données, mais qui doit être concertée avec le Fédéral. Est-ce que le ministre pour nous éclairer sur praticabilité ? Si c'est praticable, dans quel délai ? Cela serait fort utile.

Sur les habilitations au Gouvernement wallon, je suppose qu'il y a un arrêté qui est en chemin. Peut-être que le ministre peut en donner les grandes lignes, s'il est déjà suffisamment prêt à cet égard.

Enfin, le CESW – CESE aujourd'hui – invite le gouvernement à définir avec précision le coût effectivement supporté par l'employeur. Il y a même la faculté de récupérer d'éventuels indus. La question ici au ministre est de savoir si la définition envisagée est la même que dans le dossier des APE, si la procédure de récupération des indus est praticable et ce que le ministre et l'administration comptent mettre en œuvre à cet égard.

Je vous remercie.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Je remercie le ministre pour la présentation de la proposition. Je rejoindrai certaines questions de mes collègues en ce qui concerne les mécanismes d'évaluation. Il me semble qu'un rapport sur l'exécution du décret, tous les deux ans, ne fait pas la part de travail sur l'évaluation vraiment de l'impact de la mesure. J'aimerais savoir ce que le ministre en pense pour disposer d'une évaluation en bonne et due forme, qui soit une évaluation de l'impact de la politique menée.

J'aurais des questions également sur les données existantes sur le type de profil des demandeurs d'emploi inoccupés effectivement, employés à l'heure actuelle et les évolutions éventuelles. Qui touchons-nous réellement avec la mesure ? Quelles sont les personnes dans les catégories d'âge définies qui sont bien

demandeurs d'emploi ? Quels sont-ils ou quelles sont-elles ? Avez-vous des données plus précises sur leur répartition par âge et par sexe ?

Et j'avais une question précise sur la note de genre qui joint votre décret. Elle est malheureusement, comme toutes les notes de genre, sur le même format, la même réponse laconique sans justification du type de réponse qui est apportée. À la question « le projet affecte-t-il directement ou indirectement l'égalité entre les hommes et les femmes ? », plutôt que de répondre « non, il n'y a pas d'impact », il faudrait pouvoir étayer et j'aimerais savoir si vos services l'ont fait. Le cas échéant, quelle est la réponse sur les différences entre la situation respective des hommes et des femmes dans la matière relative au projet de réglementation ? Dire non sans autre forme de procès ne me convainc pas. J'aurais donc voulu avoir une explication, une motivation de cette réponse. Cela vaudrait dire qu'il y a effectivement une analyse un peu plus précise du profil des demandeurs et demandeuses d'emploi et de l'impact éventuel de la mesure. A-t-on des informations sur la manière dont le dispositif Sésame vient corriger ou, au contraire, renforcer des inégalités dans l'accès au marché du travail ?

J'ai les mêmes questions sur les habilitations. Pouvez-vous nous dire où en sont les arrêtés ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme Zrihen.

**Mme Zrihen** (PS). - Monsieur le ministre, c'est vraiment avec plaisir que l'on peut constater que vous vous emparez d'un dispositif qui avait été proposé lors du début de cette législature par l'ancienne majorité et que vous y mettez un certain nombre de notes plus particulières.

Ce que je voudrais vous poser comme question porte évidemment sur l'évaluation parce que, habituellement, lorsque vous examinez les propositions antérieures, vous prenez toujours le temps de faire une évaluation et un certain nombre de constats. Ici, nous n'avons pas une évaluation permanente du dispositif. Je voudrais donc rejoindre mes collègues sur la nécessité d'une évaluation annuelle. En particulier, je suis surprise que, avec votre prudence, vous n'avez pas une évaluation prospective des coûts, ne fût-ce que pour 2019, 2020, 2021, ni même de garde-fous. Or, nous voyons bien comment le budget est en train d'évoluer. C'est vrai que l'ouverture aux entreprises jusqu'à 250 personnes risque de faire exploser ce budget. Ce qui nous alerte quelque peu puisque le mot « économie » a souvent été un des mots que vous avez employés dans vos différentes propositions.

Le deuxième point sur lequel je voudrais insister, c'est que, comme nous l'avons remarqué dans plusieurs dispositifs qui ont été mis en place, c'est toujours le dispositif d'information qui doit être fait au niveau des entreprises. Si vous élargissez, si vous donnez toutes ces

perspectives, quel est le dispositif d'information rapide qu'il faut donner ? Nous sommes bien conscients que nous sommes dans des dispositifs où l'urgence de remettre à l'emploi un grand nombre de personnes – et en particulier 25 et 50, on sait bien que ce sont les deux tranches les plus fragiles sur la remise au marché de l'emploi – peut être faite. Dans toutes les PME, la remarque qui est faite souvent, c'est que l'on n'a pas le temps de s'occuper de toute cette paperasserie administrative. Vous avez dit également qu'il y avait un contrôle simplifié, clarifié. Pouvez-vous donner beaucoup plus d'informations, ce qui nous permettrait d'en savoir aussi un peu plus ?

Quant à la récupération des indus, la difficulté est toujours dans les trésoreries qui existent ou qui n'existent pas, et donc les difficultés dans lesquelles on pourrait parfois mettre les entreprises au lieu de les aider.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Tout d'abord, par rapport à l'évolution budgétaire et à l'évaluation, parce que cela peut-être lié aussi. Quand on met un dispositif en place, ce n'est pas pour qu'il ne fonctionne pas. Si on met un dispositif en place, et c'est le cas du dispositif Sésame, c'est qu'il y a un double objectif : faire bénéficier une entreprise d'une aide, d'une subvention pour engager un demandeur d'emploi. C'est donc tout profit évidemment pour le demandeur d'emploi qui réinsère le marché du travail. Mais soyons très clairs aussi, c'est un dispositif – je ne m'en cache pas – qui peut aider un indépendant ou une petite structure – je reviendrai sur la notion de PME par rapport à la question de Mme Gahouchi – PME, TPE ou indépendant, à engager une personne qu'elle n'engagerait probablement pas si elle n'avait pas cette subvention. Où je suis d'accord avec M. Drèze, c'est que l'on doit évidemment être attentifs aux effets d'aubaines et cela doit faire partie aussi de l'évaluation.

Vous le savez, je n'ai rien contre les évaluations ni par rapport aux dispositifs qui ont été mis en place par mes prédécesseurs ni par rapport aux dispositifs que j'initie et que je mets en place. C'est le principe de la gouvernance publique d'avoir ce courage et cette évaluation permanente. Quand on parle d'évaluation à 5 ans, je vais y revenir aussi. Il y a un rapport qui est très bien fait par rapport au dispositif Sésame et que le Parlement a reçu par rapport à l'année 2016 et à l'année 2017, où il y a toutes les informations par rapport aux employeurs, aux profils des demandeurs d'emploi. Je pense qu'il faut avoir ce courage d'évaluation en permanence et j'y reviendrai peut-être tout à l'heure.

D'un point de vue budgétaire, j'insiste simplement. J'ai dit pourquoi cela avait augmenté en 2018 et 2019.

Toute une série de retards ont été rattrapés. Je rappelle que c'est un dispositif sur trois ans, même s'il est dégressif. Libre à chaque gouvernement. À un moment donné, tout décret, toute disposition, c'est sous réserve des moyens budgétaires. Si un gouvernement souhaite limiter le dispositif, il le fera. Mais je pars du principe que, quand un dispositif existe... ou alors on le change, on le change à la marge ou alors on se dit c'est un mauvais dispositif, je le supprime ou je le rends beaucoup moins éligible pour les intéressés.

J'estime que c'est un bon dispositif pour les demandeurs d'emploi et pour les entreprises, et je souhaite qu'il fonctionne et faire en sorte que l'on ne traite pas les dossiers pour dire qu'il y aura du retard et décourager les demandeurs d'emploi ou les entreprises à introduire un dossier, ce n'est pas ma façon de faire de la politique. Si on limite budgétairement parce que les entreprises ou les indépendants ne vont plus du tout avoir recours au dispositif, il faut alors avoir le courage de le supprimer. C'est un bon dispositif et c'est de la gouvernance que de respecter le délai de 40 jours. J'ai trouvé assez particulier d'avoir 9 mois de retard, mais c'était vrai pour Airbag où l'on était en moyenne à 11 mois de retard. C'est aussi une responsabilité politique puisque, dès que je suis arrivé en place, j'ai demandé au FOREm et à la DGO6, ce qui a demandé une concentration de moyens par rapport à la résorption de l'arriéré. C'est un choix et il a été fait dans les temps prévus. Depuis 2018, on est revenu au délai de 40 jours.

Voilà le choix budgétaire. Ce décret ne va pas mettre en péril le futur gouvernement par rapport aux choix budgétaires ou de mettre en péril l'éventuel équilibre budgétaire. Ce sont des choix, mais toutes les formations ont déjà participé au pouvoir et l'on sait que c'est cela le débat budgétaire.

Je veux être rassurant par rapport à ce point, mais également être rassurant quant à l'évaluation. Il est important de prendre acte de la remarque du CESEW et des pistes envisagées avec des organismes compétents tels que le Conseil économique et social de Wallonie ou encore le Conseil wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique. Une proposition allant dans ce sens sera remise au Conseil économique wallon lors de la sollicitation de leur avis à propos de l'arrêté du Gouvernement concernant ce décret SESAM. On va bien en tenir compte et c'est un élément qui me paraît important.

Concernant les entreprises et le type d'entreprise, cela ne change pas, ce n'est pas 250 travailleurs. C'est le décret tel qu'il existe aujourd'hui : ce sont les petites structures d'indépendants et les structures jusqu'à 50 travailleurs. Il n'y a aucune modification par rapport aux entreprises.

En ce qui concerne la remarque sur les aides *de minimis*, le Conseil insiste pour que le Gouvernement wallon veille à la finalisation rapide de la base de

données permettant aux entreprises d'avoir une évaluation de leur niveau d'attribution d'aides *de minimis*. Il est pris acte de cette recommandation que je partage et qui est partagée par beaucoup. Il convient de noter qu'il existe un groupe de travail – M. Drèze, Mmes Gahouchi et Ryckmans ont posé la question – se penchant sur l'élaboration d'une base de données unique reprenant les différentes aides *de minimis* par entreprise, et ce quelle que soit leur origine. Il convient de noter que ce travail nécessite la concertation entre tous les niveaux de pouvoir de l'État susceptibles d'octroyer des aides *de minimis*. Nous ne manquerons pas d'informer le Conseil sur l'état d'avancée des travaux de ce groupe et sur le planning mis en place.

Dans l'intervalle, afin que le bénéficiaire de la subvention puisse connaître les aides *de minimis* dont il bénéficie, un modèle d'attestation reprenant le montant maximum dont l'entreprise peut bénéficier est en cours d'élaboration au sein de la DGO6. Celle-ci est vouée à être utilisée de manière transversale au dispositif de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'économie. Une réflexion avec le FOREm est également en cours afin d'y inclure les données les plus précises possible.

Sur la question des coûts effectivement supportés par les employeurs, c'est la même méthodologie et le même calcul que le dispositif APE.

Il va de soi qu'il y a un principe de récupération des indus. On le fait pour les pouvoirs locaux et le secteur non marchand. Il n'y a pas de raison que l'on ne le fasse pas pour les entreprises avec – je rejoins Mme Zrihen – toute l'attention du traitement en amont pour ne pas mettre en difficulté les entreprises. C'est vrai pour tout employeur marchand ou non marchand. Il est préférable de se dire : « Attention, il y a un sur-subventionnement » et de corriger le tir tout de suite plutôt que de récupérer sur quatre exercices, mettant en difficulté l'entreprise en ce qui concerne le dispositif SESAM.

Je confirme qu'un rapport sur le dispositif SESAM, et c'est d'ailleurs dans le décret de 2013, est à la disposition du Parlement pour les années 2016 et 2017 avec toutes les informations que vous souhaitez, Madame Ryckmans, concernant le genre : en 2017, 32 % de femmes bénéficiaient du dispositif. Il y a toutes les informations concernant les demandeurs d'emploi, les profils, mais aussi les employeurs. Si vous avez des questions écrites sur le sujet, n'hésitez pas, mais ce rapport est consultable. La DGO6, le FOREm et mon cabinet se sont basés pour cette réforme. C'est vrai qu'il faut être demandeur d'emploi, mais on ne le conditionne pas au fait d'être un homme ou une femme et je ne le souhaite pas personnellement.

Madame Zrihen, au sujet des remarques sur la sensibilisation des entreprises, c'est important. Le FOREm et la DGO6 le font à travers leurs canaux, leurs

contacts et leurs services. Il y a le guichet d'orientation unique 1890, notamment pour les plus petites structures, TPE, PME et indépendants artisans qui souhaitent engager une personne et qui se demandent s'il existe une aide. Le 1890 doit les orienter vers le meilleur service qui soit. Je rappelle les possibilités du 1890 : un site, un contact par courriel, un contact par téléphone au 1890 et, d'ici le mois de mars ou début avril, un contact face à face si nécessaire.

Madame Zrihen, de mémoire, vous m'aviez interrogé sur la charte que j'avais signée avec les comptables et les experts comptables. Ces derniers ne feront ni le travail de la DGO6 ni du FOREm, mais étant donné que ce sont des professions qui sont en permanence en contact avec des indépendants, des PME et des TPE, il y a cet engagement de sensibiliser et informer sur les dispositifs qui existent, notamment ceux des aides à l'emploi et pas uniquement par rapport au dispositif SESAM, mais l'ensemble des dispositifs. Outre les canaux utilisés traditionnellement, à travers le guichet unique et cette convention avec les comptables et les experts comptables, on essaie de sensibiliser au maximum.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Gahouchi.

**Mme Gahouchi (PS).** - Je remercie, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse.

Il est évident que l'on trouve le dispositif intéressant et important. On se rend bien compte qu'il vise à la clarification des procédures de demande, mais il persiste quelques questions.

Comme je l'ai déjà dit dans ma première question, vous avez supprimé la possibilité pour une entreprise bénéficiaire de l'aide SESAM d'engager un travailleur qui se trouve dans une cellule de reconversion. Or, malheureusement, pratiquement toutes les semaines, des entreprises ferment leurs portes.

S'ils sont dans ces cellules de reconversion, ils ne pourront donc pas entrer dans le dispositif. Cela m'inquiète beaucoup.

Deuxième inquiétude : budgétairement, comment le prochain Gouvernement tiendra-t-il le coup ?

Nous sommes vraiment perplexes quant à cette évolution budgétaire.

Vous comprendrez que mon groupe s'abstiendra. Comme nous l'entendons dans une autre sphère, ce sera une abstention prudente.

**M. le Président.** - La parole est à M. Evrard.

**M. Evrard (MR).** - Je souhaite simplement formuler une remarque au ministre. Merci pour l'ensemble de ces éléments.

Quand vous expliquez sensibiliser notamment les comptables, et cetera, à l'ensemble de ces dispositifs, intègre-t-on aussi les secrétariats sociaux ? C'est finalement là que se calculent généralement les fiches de salaires, et cetera. C'est peut-être là aussi qu'il y a une sensibilisation à faire, parce que ce sont eux qui se rendent compte, en fonction du profil des personnes engagées, où l'on peut et comment l'on peut éventuellement intégrer l'un ou l'autre dispositif. Je n'ai pas le sentiment qu'il y a énormément de proactivité à ce niveau-là.

**M. le Président.** - M. le Ministre prend bonne note de votre question et y reviendra suite à la réaction qu'il aura à la réplique de Mme Gahouchi, si vous le voulez bien.

Monsieur Henquet, souhaitez-vous réagir aux réponses de M. le Ministre ou, peut-être, présenter votre amendement ?

Un amendement (Doc. 1257 (2018-2019) N°2) a été déposé.

La parole est à M. Henquet.

**M. Henquet (MR).** - J'aurai un amendement à présenter sur l'article 3 le moment venu.

**M. le Président.** - Vous pouvez le présenter maintenant, si vous le voulez bien.

**M. Henquet (MR).** - À l'article 3, §1, 1° du projet de décret relatif aux subventions visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés auprès de certaines entreprises, les mots « telles que définies aux articles 1/2 et 1/3 du Code des sociétés et des associations. » sont remplacés par « telles que définies dans la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes. »

La justification est qu'il s'agit d'une correction de renvoi au texte légal actuellement en vigueur. Vous l'aurez compris tellement c'est technique. En effet, le Code des sociétés et des associations n'ayant toujours pas été adopté au niveau fédéral, il est indispensable de modifier la référence au futur Code des sociétés afin de la remplacer par la disposition en vigueur ad hoc, à savoir la loi du 27 juin 1921.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur Henquet, pour cette présentation. Le texte de l'amendement est déposé sur le banc des parlementaires.

Mme Zrihen souhaite répondre à M. le Ministre. Y a-t-il d'autres réactions ?

Pour suivre l'ordre des interventions, la parole est à M. Drèze.

**M. Drèze (cdH).** - Je remercie le ministre pour ces précisions.

Il n'en a pas donné beaucoup sur le projet d'arrêté d'exécution. Par exemple, il y a la possibilité d'exclure certains secteurs, voire d'en valoriser, d'en prioriser d'autres. Y a-t-il déjà des précisions à cet égard à ce stade ou est-ce prématuré ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme Zrihen.

**Mme Zrihen (PS).** - J'allais faire également une remarque par rapport à cet article 3.

En effet, dans l'article 3, on fait référence à un dispositif européen. En février 2018, une enquête a été faite auprès des PME wallonnes justement sur ce qu'est la définition d'une petite et moyenne entreprise au niveau européen. Je voudrais revenir sur le fait que l'on est bien sur un chiffre d'affaires qui doit être, je crois, de moins de 43 millions et puis un certain nombre aussi de personnes, 250. Je pense qu'il faudrait avoir un regard extrêmement attentif par rapport à la définition, au niveau européen, de ce qu'est une PME, faute de quoi nous pourrions nous trouver confrontés à des recours si, à un moment donné, on devait le refuser. Le chiffre pourrait être tout à fait exponentiel. Cela, c'est le premier point.

Sur le deuxième point, je ne peux que renforcer le point de vue de M. Evrard : quels sont les dispositifs de communication les plus rapides que l'on peut avoir ? Souvent, on a des intentions, on a des décrets et toute une série de choses, mais le temps que l'on met pour que la communication arrive exactement au bon niveau dans certains délais est trop important. Les entreprises sont en demande.

Même si comparaison n'est pas raison, quand je vois les difficultés que l'on va avoir immédiatement avec le Brexit sur lequel, justement, seulement 5 000 entreprises sur nos 25 000 sont informées de tous les impacts que ce Brexit va avoir, alors que cela fait quand même plusieurs mois que nous essayons de les sensibiliser à la problématique. Je me permets d'insister sur le fait que, peut-être, là, il y a une opportunité extrêmement importante. Nous savons quel sera l'impact pour la Région wallonne. Je crois que c'est plus de 10 000 emplois et quand même un recul par rapport à notre PIB qui n'est quand même pas négligeable. Je me permets d'insister sur ce point de vue.

Le dernier point : je n'ai pas eu d'information sur la manière dont on pense simplifier et clarifier l'ensemble des dispositifs de contrôle. Passer de neuf mois à 40 jours, cela veut dire que l'on a, à un moment donné, renforcé au moins les unités que sont le FOREm et la DGO6. Ce renforcement de personnel a-t-il été clairement fait ? De quelle manière ?

Cela aurait été extrêmement intéressant que l'on ait des précisions. Je trouve que c'est important de voir, encore une fois, de quelle manière l'opérationnelle peut être faite dans les délais.

**M. le Président.** - L'ensemble des parlementaires a pu réagir. Je vais proposer à M. le Ministre de formuler quelques éléments de réponse par rapport à ces réactions.

La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame Gahouchi, je vous sens embêtée, parce que vous avez envie de voter ce projet de décret, parce que vous estimez, évidemment, qu'il est bon.

En tout cas, je ne voudrais pas que votre abstention se base sur des éléments qui ne sont pas corrects.

Quand vous parlez des cellules de reconversion, rien n'empêche que quelqu'un dans une cellule de reconversion bénéficie du dispositif SESAM. Cela, je veux être très clair par rapport à cela. La personne est demandeuse d'emploi. Elle a une indemnité de rupture avec, probablement, un préavis, mais rien n'empêche, aujourd'hui, à des personnes qui font partie d'une cellule de reconversion, de bénéficier du dispositif SESAM.

*(Réaction de Mme Gahouchi)*

Vous réagirez après.

Concernant les secrétariats sociaux et la sensibilisation, la communication, c'est le rôle des secrétariats sociaux. Le font-ils ou ne le font-ils pas ?

On est en contact régulièrement avec des secrétariats sociaux. On demande évidemment de relayer au maximum tous les dispositifs qui existent. On ne le fait probablement pas assez. Le guichet unique 1890, c'est vraiment, par rapport à ce constat que vous faites, que je fais, quand on rencontre des entreprises, des indépendants, des artisans, des commerçants, des PME, des TPE, quand on parle de dispositifs et qu'ils disent : « On n'est pas au courant. Si l'on avait su... » Le guichet 1890, c'est cette facilité-là.

Je pense que c'est Mme Zrihen qui a dit que les indépendants sont le nez sur le guidon : paperasserie, ils n'ont pas le temps, ils voudraient engager, mais n'engagent pas, c'est trop compliqué de se renseigner. Je peux comprendre. Ils sont évidemment concentrés sur leur travail et leur activité. Le 1890 et cette convention avec les comptables et les experts comptables vont aussi dans ce sens de dire que l'on communique, que l'on sensibilise. On peut toujours mieux faire, mais je rappelle aussi qu'il y a des services pour les entreprises : non seulement à la DGO6, mais aussi au FOREm, où il

existe aussi un service pour les entreprises, où, forcément, les conseillers sont en contact avec des entreprises locales et où l'on exprime cela. On a aussi les chambres de commerce et d'industrie, par exemple, qui, régulièrement, font des conférences, des séances d'information. C'est vrai pour le Syndicat neutre des indépendants. C'est vrai pour l'Union des classes moyennes.

Je pense que l'on peut toujours le faire mieux, mais je pars toujours du principe qu'il faut faire un maximum, qu'un dispositif est là, et jamais, pour des raisons budgétaires, il ne faut dire qu'il ne faut pas trop communiquer sur le dispositif sinon cela va faire exploser le budget.

Alors, il faut changer. Il faut rétrécir. Mais, ce n'est pas comme cela que je vois les choses.

On n'a pas de problématique aujourd'hui par rapport à la définition européenne des PME, mais je partage évidemment votre attention. Aujourd'hui, on n'est pas confronté à des demandes que l'on doit refuser par rapport à la problématique de la définition européenne. Mais il faut y être attentif, je peux comprendre la remarque.

Concernant les arrêtés d'exécution - je veux vous rassurer par rapport à la question - On ne va pas changer fondamentalement, retirer des secteurs, rajouter des secteurs. Simplement, on veut clarifier les dispositions décrétales, notamment en définissant toute une série de termes. Un travail a également été réalisé au niveau des codes NAS. Voilà, il y aura quelques modifications, mais je veux rassurer M. Drèze. Il n'y aura pas de chamboulement prévu ou annoncé.

Concernant le traitement, il y a deux choses différentes. Il y a le traitement, et puis le contrôle et les sanctions. Et l'administration est là pour le faire. Et c'est clair que pour le traitement, on a ramené le délai moyen de 9 mois à 40 jours pour le traitement des dossiers. On n'est pas là dans du contrôle ou des sanctions. Et c'est clair que j'ai dû, avec la DGO6 et le FOREm affecter des personnes pour dire : « On rétablit ». Il y a eu cette période-là. Ce sont deux personnes de chaque côté qui ont travaillé davantage sur l'arriéré qui existait.

Et puis, après - et c'est tous les dispositifs d'aide à l'emploi - il existe notre administration qui peut contrôler et qui peut sanctionner. Et on fera la même chose que pour les autres dispositifs à l'emploi. Et vous le savez, il y a des entreprises qui ont déjà été contrôlées et sanctionnées, qui n'ont pas bénéficié de leurs aides, parce qu'elles n'avaient pas respecté les conditions prévues dans le décret. Et cela me semble tout à fait normal. Simplement, comme je le dis par rapport aux indus. Et c'est le rôle aussi de l'administration, d'attirer l'attention rapidement, pour ne pas mettre en difficulté l'employeur, ici l'entreprise, trois ans ou quatre ans

après, de dire que finalement cela ne va pas et vous comptiez sur le dispositif et vous ne l'avez pas. Ou pire, vous avez bénéficié du dispositif et de l'aide financière, et vous devez nous rembourser. C'est une question d'organisation et de moyens humains affectés. Et c'est pour cela qu'il y a eu d'ailleurs la résorption de l'arriéré.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur le Ministre, une réaction à cette intervention de M. le Ministre ?

La parole est à M. Drèze.

**M. Drèze** (cdH). - Simplement, par rapport aux secrétariats sociaux, cela fait des dizaines d'années qu'ils sont dépassés par la complexité notamment du nombre de mesures d'aide à l'emploi ou pour la formation qui existe en Belgique. Quand le Conseil supérieur de l'emploi s'est créé fin des années 90, il a fait un premier inventaire qui était plus épais qu'un bottin de téléphone. Il y avait de l'ordre de 200 mesures, si on empile le Fédéral et les trois Régions. Et certains employeurs se meuvent sur les trois Régions. On a fait pas mal d'effort de simplification depuis. Mais pour l'essentiel, dans les secrétariats sociaux, ce sont les logiciels informatiques qui gèrent la situation. Les conseillers qui peuvent vraiment faire du conseil tel que vous l'avez évoqué tout à l'heure sont relativement rares. Et il ne faut pas trop compter dessus. C'est pour cela que je plaçais au début de mon intervention sur opter davantage sur des mesures à caractère automatique sur base de dossiers à introduire. C'est le côté pratico-pratique de la vie. Maintenant, je reconnais ici que la mesure fonctionne avec un impact quantitatif significatif. Et je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire que si l'on fait une mesure, c'est pour qu'elle marche. À ce moment-là, on met les budgets qu'il faut, et haut les cœurs.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Jeholet pour une petite réponse par rapport à ceci.

Et puis on reviendra à Mme Gahouchi tout de suite après.

**M. Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur Drèze, vous savez, parfois, je fais un rêve. Je fais un rêve en matière d'aide à l'emploi. Mon rêve est de repartir sur une page blanche. Et je peux vous assurer que des mesures linéaires.

*(Réactions dans l'assemblée)*

Mais voilà. Vous savez les rêves restent des rêves.

*(Réactions dans l'assemblée)*

*(Rires)*

**M. le Président.** - La parole est à Mme Gahouchi.

**Mme Gahouchi** (PS). - Oui, je reviens sur les travailleurs qui seraient dans des cellules de reconversion, pour bien comprendre, Monsieur le Ministre, parce qu'il me semble que lorsqu'un ouvrier, lorsqu'un travailleur est dans une cellule de reconversion, il n'est pas déclaré demandeur d'emploi. Et il n'a pas le droit à rentrer dans le SESAM. C'est cela que je veux clarifier. Je veux que l'on puisse clarifier cette chose, parce que cela me semble important, surtout au moment où on vit des fermetures d'entreprise.

**M. Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Mais vous avez émis chez moi un doute, et le FOREm me confirme que c'est bien le cas. Donc, il est considéré comme demandeur d'emploi et peut bénéficier du dispositif. Donc voilà, il n'y a plus de doute.

**Mme Gahouchi** (PS). - Oui, oui, donc...

**M. Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - J'ai une confiance totale...

**Mme Gahouchi** (PS). - Ah bon ?

*(Rires)*

**M. Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Aux conseillers du FOREm...

**Mme Gahouchi** (PS). - C'est enregistré, Monsieur le Ministre.

**M. Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je n'en doute pas.

**Mme Gahouchi** (PS). - Donc, vous me confirmez qu'un travailleur, dans une cellule de reconversion, a le droit d'entrer dans le système SESAM. C'est bien cela ?

*(Réactions dans l'assemblée)*

Non, mais cela me rassure un peu, parce que voilà.

*(Réactions dans l'assemblée)*

Non, je voudrais être rassurée sur certains points, parce que c'est un texte important. Et on le dit, on sait que vous voulez aller vers une simplification, une clarification. Mais sur certains points, il est, aujourd'hui, important de clarifier les choses, pour que les gens - que ce soit les PME, les travailleurs - qu'ils puissent être conscients et entrer ou pas dans le système.

**M. Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Comme vous ne me croyez pas, et je peux comprendre que vous ne...

**Mme Gahouchi (PS).** - Mais non, Monsieur le Ministre, ce n'est pas cela.

**M. Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Vous ne me croyez pas. Donc, je vais demander au conseiller du FOREm de vous l'expliquer.

**M. Gillard,** conseiller de M. le Ministre Jeholet. - Bonjour, je suis Roland Gillard, je suis le directeur subvention emploi, donc APE, SESAM, SISP, PTP. Et j'ai fait beaucoup de cellules de reconversion. Il faut savoir que dans une cellule de reconversion, les gens sont déjà demandeurs d'emploi inoccupés. Ce sont bien des inoccupés ici. Des gens qui ont reçu leur indemnité de rupture. Ils peuvent s'inscrire au FOREm, et dès ce moment-là, ils sont dans la définition qui est reprise dans le décret ici, et celle qui est reprise dans le décret Induction voté sous l'aire de Mme Tillieux, où effectivement ce sont des gens qui sont privés de tout contrat, de tout statut, indépendant ou fonctionnaire. Donc ils peuvent effectivement rentrer. Et pour avoir travaillé avec des cellules de reconversion, j'en ai fait quand même quelques dizaines, et bien effectivement, on expliquait à tous ces travailleurs-là qu'ils devaient postuler le plus rapidement possible. Et des anciens de Caterpillar ont effectivement postulé dans le SESAM, ont été repris dans le SESAM. Et ceux qui étaient simplement demandeurs d'emploi occupés, si vous prenez les différents rapports 2016 et 2017, il y avait à peine une dizaine de travailleurs qui étaient dans ces conditions-là. Et cette catégorie n'avait pas tendance à exploser. Avec Caterpillar et les sous-traitants, on pouvait s'y attendre, cela n'a pas été du tout le cas. La définition ici, c'est pour vraiment remettre le plus rapidement possible les demandeurs d'emploi inoccupés au travail.

**M. le Président.** - Merci. M. Drèze veut réagir.

Madame Gahouchi, vous le permettez ?

**Mme Gahouchi (PS).** - Oui, si vous voulez.

**M. le Président.** - Mme Gahouchi avait initié le propos, la parole est à M. Drèze.

**M. Drèze (cdH).** - Du coup, j'ai un doute après ce qui vient d'être dit. Si je regarde sur Internet, sur le site du FOREm, la mesure SESAM, on dit bien demandeur d'emploi inscrit. On ne parle jamais de demandeur d'emploi inoccupé. Or, vous avez employé deux fois le terme inoccupé.

**M. Gillard,** conseiller de M. le Ministre Jeholet. - C'est bien inoccupé, parce que vous pouvez être demandeur d'emploi libre, et travailler. Cette catégorie-là n'est pas permise. Ce sont bien des personnes...

**M. Drèze (cdH).** - Le site du FOREm n'est pas exact alors.

**M. Gillard,** conseiller de M. le Ministre Jeholet. - Effectivement, je prends note qu'il faut corriger noter site internet. Mais c'est bien des demandeurs d'emploi inoccupé.

La définition est vraiment la même sur le SESAM, sur Impulsion, et elle le sera sur APE aussi. Une harmonisation est faite sur l'ensemble des textes.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Zrihen.

**Mme Zrihen (PS).** - Si vous le permettez, Monsieur, j'ai toujours la même remarque sur la communication de ce que vous venez de nous dire parce que, lorsqu'on est parfois en contact avec les opérateurs en première ligne dans des dispositifs comme le FOREm, ils font les nuances, et les personnes nous reviennent en disant : « Je suis demandeur d'emploi, inscrit, non inscrit, inoccupé, libre ». Cela pose des problèmes pour leur statut et surtout lorsqu'ils se présentent quelque part et qu'ils sont parfois eux-mêmes dans la nécessité de devoir expliquer à leur futur employeur quelles sont les opportunités que cet employeur peut avoir de les réemployer.

Nous sommes dans la matière, nous sommes assis, nous sommes ici. Pour ceux qui ont autre chose à faire de leur journée, pour qui chaque minute compte, ce type d'exercice est complexe. Renvoyer le travailleur en disant : « Allez chercher la définition, revenez avec cela », non, c'est du temps perdu. S'il vous plaît, soyons attentifs à la manière dont on le fait.

Ensuite, si vous le permettez, j'ai encore une remarque. Tout à l'heure, Monsieur le Ministre, vous avez dit : « Je n'ai rien contre les évaluations, il faut du courage ». Je dirais qu'il faut simplement activer le principe de bonne gouvernance. L'évaluation est une nécessité qui doit être inscrite dans la bonne gouvernance de tous les dispositifs que nous prenons aujourd'hui, simplement pour pouvoir évaluer de quelle manière l'argent public est utilisé au mieux, avec le plus d'efficacité. Je suis sûre que vous en êtes d'accord.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je partage entièrement votre avis. Je dis que tous les politiques doivent avoir le courage, y compris pour les réformes que l'on met en place : on doit avoir le courage de les évaluer. Pourquoi dis-je « courage » ? Parce qu'à un moment donné, si les réformes ne permettent pas d'atteindre les objectifs que l'on s'est donnés, on les réoriente. Je n'ai pas de problème, par rapport à un dispositif, que l'on me dise que cela n'a pas marché comme on l'espérait. C'est pour cela que je dis que je suis entièrement d'accord avec vous, c'est une question de gouvernance.

**M. le Président.** - La parole est à M. Evrard



**M. Evrard (MR).** - Si je peux encore me permettre une toute petite remarque. On le voit dans les débats, le statut du demandeur d'emploi, au niveau des différents types d'aides : l'angle que vous avez choisi, qui est celui de développer le guichet unique, est le bon angle. On se pose les questions à des tas de niveaux et en fonction de tas de paramètres.

Par contre, il faut alors mettre le paquet sur le 1890 qui est une nouvelle mesure, qui se met en place. La possibilité d'avoir notamment des entrevues *face to face*, comme vous l'avez signalé, doit encore se mettre en place. Dès que vous sentirez que le dispositif est mûr, il faudra communiquer de manière individuelle vers les entreprises. On a reçu beaucoup de cartons de vœux. Je suis certain que, si les entreprises recevaient un petit carton avec le 1890 pour répondre à un maximum de vos questions, puis pouvoir évaluer, ce serait un grand pas en avant qui donnerait le sentiment aux entreprises d'avoir un véritable outil à leur disposition pour toutes ces questions.

**M. le Président.** - Vous avez déjà le support pour votre nouvelle carte de vœux. Quand vous enverrez vos vœux l'année prochaine, il y aura l'article.

La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - On est toujours frustrés, puisqu'on a annoncé ce dispositif et que l'on n'en parle pas suffisamment dans les médias. C'est plutôt une bonne nouvelle, une nouvelle positive pour toutes les petites structures, les artisans, les commerçants, les indépendants, les entreprises. On a parfois tendance à parler beaucoup plus de ce qui ne va pas que de ce qui peut être positif pour les entreprises. C'est un constat.

Pour le surplus, une campagne de communication va être lancée. On n'a pas voulu la lancer, pour que les services se mettent en place, se familiarisent aussi avec le type de demande, et cetera. Une grosse campagne de communication va donc être lancée bientôt.

Enfin, pour rejoindre Mme Zrihen, je précise que ce guichet unique est un guichet d'orientation. On n'est donc qu'à la moitié du chemin : il faut bien orienter vers les services adéquats, vers les personnes de référence, afin que les opérateurs, qu'ils soient publics ou privés, puissent répondre au mieux à l'interpellation, à l'interrogation de la personne qui contacte. C'est un guichet d'orientation, ce n'est pas là que l'on va régler tous les problèmes. C'est pour cela que l'on a eu un travail en amont avec tous les opérateurs d'animation économique, opérateurs publics et privés, pour que l'information soit à la hauteur des espérances de l'interpellant.

**M. le Président.** - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

**M. le Président.** - Nous allons procéder à l'examen et au vote des articles du projet de décret relatif aux subventions visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés auprès de certaines entreprises (Doc. 1257 (2018-2019) N° 1).

#### **Article premier**

L'article premier ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article premier est adopté par 6 voix et 4 abstentions.

*(Réaction de M. le Ministre Jeholet)*

La parole est à Mme Zrihen.

**Mme Zrihen (PS).** - Puisque vous souhaitez vraiment une justification de l'abstention, c'est que nous n'avons pas toutes nos certitudes par rapport à l'éventuel budget et à l'ensemble des procédures. Cependant, en ce qui concerne l'initiative, nous voulons voir de quelle manière nous arrivons à rattraper ce retard et à le faire de manière efficace. Vous ne vous êtes engagé que sur le budget 2019, permettez-nous d'être inquiets pour le budget 2020 et 2021.

**M. le Président.** - Nous allons voter sur l'article 2.

#### **Art. 2**

L'article 2 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 2 est adopté par 6 voix et 4 abstentions.

#### **Art. 3**

À cet article 3, un amendement (Doc. 1257 (2018-2019) N° 2) a été déposé par MM. Henquet et Drèze.

L'amendement (Doc. 1257 (2018-2019) N° 2) est adopté à l'unanimité des membres.

L'article 3 tel qu'amendé est adopté à l'unanimité des membres.

#### **Art. 4 et 21**

Les articles 4 à 21 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 4 à 21 sont adoptés par 6 voix et 4 abstentions.

#### *Vote sur l'ensemble*

**M. le Président.** - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret relatif aux subventions visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi

inoccupés auprès de certaines entreprises (Doc. 1257 (2018-2019) N° 1).

L'ensemble du projet de décret tel qu'amendé est adopté par 6 voix et 4 abstentions.

#### *Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président.** - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

### **INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES**

#### **QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « L'ÉTHIQUE DANS LA TECHNOLOGIE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompole à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'éthique dans la technologie ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

**Mme Kapompole (PS).** - Monsieur le Ministre, de façon récurrente, des scandales touchent des sociétés à vocation technologique. On dirait d'ailleurs que, plus l'entreprise est reconnue, plus elle est grande et plus le scandale est important, retentissant. Je pense à Facebook, à Uber.

On a entendu évoquer la question de vente de données à caractère privé, de fuite de données.

On peut évoquer aussi toutes les notions de racisme et de sexisme, sans oublier même les *fake news*. Pour revenir sur la notion de données, non seulement le consommateur doit être protégé. En outre, les données stockées par ces sociétés, et les pouvoirs publics aussi d'ailleurs, doivent être dûment protégés, on en est tous convaincus ici, notamment pour éviter tout abus.

Outre le Règlement général sur la protection des données, l'évolution technologique entraîne vraiment des besoins de plus en plus grands par rapport à la dimension éthique, d'autant plus quand on évoque maintenant de plus en plus aussi l'intelligence artificielle qui connaît chaque jour de plus grands développements.

Cette question a été notamment abordée lors d'un séminaire auquel j'ai participé, organisé par l'UMons, sur l'intelligence artificielle. Très intéressant d'ailleurs

ce séminaire. On a évoqué même la question de la responsabilité quand on parle d'un véhicule soi-disant autonome, finalement qui est responsable ? Est-ce que c'est la personne qui est au volant ou le véhicule ?

J'avais différentes questions à vous poser. Pour la Wallonie, quelles mesures éthiques peut-on développer pour protéger à la fois les entreprises et les citoyens wallons ? Quelles mesures sont déjà prises, pour la partie Pouvoirs publics et qui vous concerne plus, Monsieur le Ministre, pour protéger les données stockées dans le *cloud* ?

Il y a aussi une autre question qui me taraude relative à la dimension genre qui m'est chère. En termes de développement d'intelligence artificielle, on le sait, il faut que quelqu'un alimente les algorithmes d'intelligence artificielle, puisse former les modèles nécessaires. Et, on le sait, la population IT, encore à l'heure actuelle, est majoritairement masculine. Je sais que c'est quelque chose qui doit vous interpeller en tant que ministre de l'Emploi, mais c'est vrai qu'il y a toujours très peu de femmes dans le milieu de l'informatique. Il y a toute une série de risques en termes de biais qui peuvent être pris par rapport à cet aspect-là. J'aurais bien voulu vous entendre sur le sujet.

Finalement, quelles garanties et quels contrôles éthiques pourrait-on mettre en place, instaurer au niveau wallon, et pourquoi ne pas être précurseur ? J'ai entendu que la Commission européenne voulait être leader dans le domaine de l'éthique au niveau de l'intelligence artificielle. J'ai repris le premier considérant d'une résolution votée au niveau européen. Je vous assure que cela vaut de l'or. « Considérant que depuis la création de Frankenstein, imaginée par Marie Shelley, au mythe antique de Pygmalion, en passant par le Golem de Prague et le robot de Karel Capek, inventeur du terme, les humains ont rêvé de construire des machines intelligentes, le plus souvent des androïdes à figure humaine ». Donc, je vous demande, Monsieur le Ministre, de surtout aller beaucoup plus loin que cela en termes de modernité. C'est une résolution qui date de 2007 avec un considérant pareil pour démarrer. J'aurais bien aimé vous entendre concernant ces questions qui, à mon sens, vont alimenter nos débats dans les prochains mois.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Jeholet

**M. Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, en effet, je pense que ces débats vont alimenter les prochains mois et les prochaines années avec évidemment des défis énormes. La bonne gouvernance et la sécurité des données sont des enjeux centraux de la transformation numérique. Qu'il s'agisse de données détenues par des entreprises ou des données détenues par les pouvoirs publics. Au niveau européen, le RGPD

est effectivement une étape importante dans la responsabilisation de tout acteur privé ou public qui collecte et utilise les données. Ce règlement a également eu pour effet d'initier une importante prise de conscience de la part de la population quant à la gestion et la diffusion de leurs propres données. Cette conscientisation ne doit néanmoins pas participer à occulter les bénéfices que représente l'exploitation raisonnable et encadrer des données, notamment en termes d'avancées technologiques.

La fixation d'un cadre légal clair contribue à l'essor d'applications utiles utilisant les données de manière responsable et éthique. Il est important de sensibiliser les citoyens et les entreprises aux avancées prodigieuses que l'exploitation des données rend possibles. On peut citer l'exemple de la santé et du médical. Je pense qu'il y a vraiment des avancées qui peuvent être terriblement positives, mais d'un autre côté, il y a aussi une commercialisation des données individuelles sur lesquelles il faut absolument lutter. Et, je pense que l'on doit être conscient de cela. Donc, il y a vraiment cet équilibre à pouvoir garder entre l'exploitation des données et toutes les conséquences positives, et tous les éléments évidemment de protection de la vie privée et d'éthique de l'autre côté.

La Wallonie se montre proactive à cet égard puisque plusieurs actions ont déjà été menées dans le cadre de Digital Wallonia qui est la stratégie digitale de la Wallonie. Outre l'étude du degré de maturité des entreprises au sujet des données, plusieurs événements et actions de sensibilisation ont été organisés à destination des entreprises, des services publics et des citoyens. Sur proposition des Digital Wallonia Champions, la nouvelle version de la stratégie Digital Wallonia, actée par le Gouvernement wallon fin 2018, a d'ailleurs intégré la gouvernance de la donnée comme un enjeu transversal et majeur à l'ensemble de la stratégie numérique. Cela implique que chaque action qui sera mise en œuvre intégrera la question de l'usage des données.

En ce qui concerne les données stockées dans les *clouds* d'entreprises privées, il s'agit principalement d'une question de régulation européenne, ce qui ne nous préserve pas de poursuivre nos actions de sensibilisation à l'égard des citoyens et des entreprises.

Au sujet de l'intelligence artificielle et des éventuels biais de genres induits par des algorithmes, la stratégie Digital Wallonia 2019-2024 intègre un autre axe transversal consacré à l'inclusion numérique. L'objectif étant de veiller à ce que la transformation numérique soit pilotée et encadrée de sorte à accompagner les ruptures sociétales majeures qu'elle implique notamment en termes d'intégration. Comme pour les données, cet enjeu devra être envisagé et intégré dès la conception des actions mises en œuvre dans le cadre de Digital Wallonia, et ce, avec la structure opérationnelle et qui met en œuvre la stratégie numérique de la

Wallonie, c'est bien évidemment l'Agence du numérique à travers toute une série d'actions concrètes pour le faire.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Kapompole.

**Mme Kapompole (PS).** - Je remercie M. le Ministre pour les différentes réponses apportées. Là où j'ai l'impression qu'il y a besoin de travailler encore plus la cohérence dans ce qu'il vient de m'expliquer, c'est qu'à un moment donné, Monsieur le Ministre, vous évoquez l'idée d'un cadre légal clair. Et cela, je pense que c'est important de pouvoir le mettre en place. Par contre, pour ce qui concerne des actions concrètes entreprises, vous évoquez surtout de la sensibilisation même s'il y a des éléments très concrets par rapport à la gouvernance de la donnée qui est un axe majeur – cela je l'ai bien compris – du nouveau plan Digital Wallonia et toute la dimension inclusion numérique.

Ce qui me manque, c'est quel sera ce cadre légal clair ? Est-ce que, sur la base du travail réalisé au sein de Digital Wallonia, vous allez arriver avec une feuille de route qui sera coulée dans un décret ? Est-ce encore possible d'ailleurs ou pas ?

Ou alors, comptez-vous continuer à travailler plus l'aspect sensibilisation qui est nécessaire aussi ? Et vous avez tout à fait raison de l'encourager et d'y œuvrer en tant que ministre ayant cette compétence. Mais, pour moi, cela ne me semble pas nécessairement suffisant sachant qu'il y a toute la dimension liée au niveau européen. Comme vous l'avez dit, il y a toute une dimension qui doit être régulée à ce niveau-là. Au niveau wallon, ce qui me manque vraiment, c'est de ne pas sentir et de ne pas suffisamment entendre dans votre bouche la nécessité d'avoir ce cadre légal clair qui pourrait être élaboré au sein de notre niveau de pouvoir.

**QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À  
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE  
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE  
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE  
RÉSULTAT DES ACTIONS DES CENTRES  
D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE »**

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À  
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE  
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE  
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA  
RÉFORME DES CENTRES D'INSERTION  
SOCIOPROFESSIONNELLE (CISP) »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation de :

- M. Drèze, sur « le résultat des actions des centres d'insertion socioprofessionnelle » ;

- Mme Ryckmans, sur « la réforme des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) ».

La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

**M. Drèze** (cdH). - Monsieur le Ministre, on a tous lu vos échanges avec le secteur par voie de presse. Je voulais juste attirer l'attention de la commission sur un point de ces échanges et qui est relatif au taux d'insertion des centres d'insertion socioprofessionnelle. Vous aviez, dans votre propre communication, mis le focus sur l'insertion à l'emploi, c'est-à-dire, pour 2017, environs 2 000 stagiaires sur un total de 15 800.

Ce à quoi l'Interfédération apporte plusieurs nuances. La première, c'est que plutôt que de prendre en compte tous les stagiaires présents sur cet exercice, il faut - et je suis assez d'accord si l'on fait le calcul du taux d'insertion - prendre en considération ceux qui ont achevé leur formation, c'est-à-dire 11 400 stagiaires.

Plus fondamentalement, regarder aussi ce qui s'est passé après la formation non pas seulement en termes d'emplois, mais aussi en termes de formations qualifiantes, étant entendu que le secteur des CISP est considéré aussi comme un secteur de préformation.

Si l'on inclut les résultats en termes de formation, le taux d'insertion s'établirait, selon l'Interfédération, à 73 %.

Deux questions, Monsieur le Ministre. Êtes-vous d'accord ou pas d'intégrer l'accès à une formation à l'issue d'une préformation CISP au taux d'insertion ? Quand c'est le cas, avez-vous des statistiques sur le taux d'insertion à l'emploi à l'issue d'une formation CISP, si je me fais bien comprendre ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, vous avez mentionné avoir sollicité l'avis de l'Interfédération suite à l'adoption, en première lecture, de l'arrêté du Gouvernement wallon sur les CISP. L'Interfédération s'est exprimée ; c'est peu de dire qu'elle se montre critique vis-à-vis de votre projet de réforme. Elle dénonce votre méconnaissance du secteur et de ses spécificités et des processus qu'elle encourage.

Le Conseil économique, social et environnemental a remis, lui aussi, un avis très circonspect sur votre projet. Il estime, en effet, que certaines propositions sont exclusivement déterminées par la vision et les besoins de l'administration et de l'Inspection sociale, et ne prennent pas suffisamment en compte les charges administratives et la perte d'autonomie qu'elles induisent pour les CISP.

En utilisant le rapport de la Cour des comptes exclusivement à charge, vous avancez en partant d'un a priori négatif envers le secteur dans son ensemble et en

exigeant des CISP des résultats sans commune mesure avec la spécificité des parcours des personnes accompagnées par les CISP.

Monsieur le Ministre, sur quoi se base votre projet ? Si vous disposez d'une évaluation, quelle est-elle ? Si elle est disponible, pouvons-nous l'avoir ?

Comment les CISP sont-ils amenés à y répondre, le cas échéant ?

Après votre projet de réforme des APE, vous fragilisez ainsi une deuxième fois le secteur du non-marchand et de l'insertion socioprofessionnelle. Le Gouvernement va-t-il revoir sa copie et mettre fin à cette attaque en allant à la rencontre du secteur et de ses publics ?

Quand et où allez-vous mettre en œuvre la concertation nécessaire ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Merci à M. Drèze et à Mme Ryckmans.

D'abord, pour revenir sur les déclarations que j'ai fait suite au rapport de la Cour des comptes, où je pointais certains dysfonctionnements dans certains CISP, je disais - il faut quand même reprendre le contenu - qu'il ne fallait pas que l'un ou l'autre dysfonctionnement dans le secteur porte préjudice à l'ensemble du secteur.

Je sais que mes relations sont parfois compliquées avec l'Interfédé. Quand je lis que c'est impossible d'avoir des contacts avec moi ou avec le cabinet, je ne sais pas le nombre d'heures que l'on a déjà passées ensemble, en tout cas mon cabinet.

Quand je participe à une réunion sur le dossier unique - j'y reviendrai - je ne sens pas non plus beaucoup de bonne volonté de la part des personnes autour de la table.

Je ne veux pas en faire une guerre de chiffres, certainement pas, et certainement pas une guerre à l'égard des CISP non plus, mais que l'on parle des aides aux entreprises comme on parlait tout à l'heure du dispositif SESAM, que l'on parle des CISP ou d'autres dispositifs, c'est encore, à un moment donné, normal qu'il puisse y avoir un certain contrôle et que l'on puisse, à un moment donné aussi, pointer certains dysfonctionnements et je n'ai jamais généralisé la situation des CISP.

Concernant les chiffres, ceux que j'ai communiqués se basent sur les rapports d'activité que les CISP ont rentrés à l'administration.

Ces rapports indiquent que, sur les 15 800 stagiaires accompagnés en 2017, 2 000 d'entre eux se sont insérés à l'emploi, soit 12 %. Si l'on s'en tient aux stagiaires dont la formation s'est terminée en 2017, soit 11 400, le taux d'insertion est alors de 17,5 %.

Pour l'Interfédéré, ces chiffres ne sont pas corrects, car elle estime qu'il ne faut prendre en compte que les stagiaires ayant terminé leur formation en 2017 et pour lesquels le secteur a connaissance de la suite du parcours : insertion à l'emploi, reprise à la formation, et cetera ; c'est à dire 4 500 stagiaires sur les 11 400, soit seulement 40 %.

Pour calculer l'impact du secteur en termes d'insertion, l'Interfédéré ignore les stagiaires ayant quitté prématurément la formation pour un motif autre que l'emploi ou la formation et ceux dont elle ignore la suite du parcours, soit au total plus de 5 400 stagiaires par an qui disparaissent, en quelque sorte, des radars de l'Interfédéré quand il s'agit d'évaluer le taux d'insertion.

On parle donc de près de 5 400 personnes dont personne ne connaît la suite du parcours, ni le FOREm ni les CISP, étant donné l'absence d'échanges d'informations entre eux.

À nouveau, je ne veux pas faire une guerre des chiffres, mais il s'agit quand même d'un problème qui me semble important, problème qui réside dans ce nombre élevé de personnes qui, chaque année, restent au bord du chemin et c'est cela qui me fait réagir. Le but est de ne laisser personne sur le bord du chemin.

Cela démontre, une nouvelle fois, la nécessité et l'urgence d'instaurer le dossier unique du demandeur d'emploi. Je suis convaincu que l'on va y arriver, mais, à nouveau, je lance un appel et y compris aux CISP que je sens terriblement réticents, les régies de quartiers aussi. Je suis allé à cette réunion, personnellement j'y étais.

Je ne sens pas une adhésion par rapport à ce dossier unique. Or, cela me semble vraiment le seul moyen, d'une part, de ne laisser personne au bord du chemin et d'avoir l'accompagnement adéquat et personnalisé pour chaque demandeur d'emploi.

J'insiste et l'on y travaille beaucoup et j'espère que l'on pourra, dans les semaines qui viennent, présenter un résultat, mais – et je profite de l'occasion pour le dire – je sens de la réticence de certains acteurs – et je le regrette. Ce n'est pas du FOREm, ce n'est pas de la DGO6.

Madame Ryckmans, les avis de l'Interfédéré et du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie seront, bien évidemment, analysés et éventuellement pris en compte pour la deuxième lecture. Je veux vous rassurer par rapport à cela.

Quand vous parlez d'exiger des résultats sans commune mesure avec la spécificité des parcours des

personnes accompagnées - et c'est le débat que nous avons systématiquement et je le dis et le répète, il y a des publics qui sont très très éloignés du marché du travail -, je rappelle que le décret CISP s'en tient à financer ceux-ci sur base d'heures de formation données et, en l'état, c'est vrai qu'à ce stade, je n'ai pas la possibilité d'analyser des résultats en termes d'insertion et donc c'est compliqué aussi pour évaluer parfois les mesures.

On va continuer le dialogue, on a un autre dialogue concernant les dépenses éligibles. Je suis attentif, je suis à l'écoute. Nous avons déjà eu beaucoup de réunions, mon cabinet travaille sur certaines corrections, sur certaines modifications.

Je souhaite simplement maintenir le contact, mais faut-il jeter la pierre à un ministre qui dit : « Des dysfonctionnements, cela ne va pas, il faut les corriger, il ne faut pas que cela se répercute sur l'ensemble du secteur » ? Faut-il jeter la pierre alors que l'on a des chiffres ? N'oublions pas qu'il y en a qui disparaissent des radars. Est-il tellement anormal de s'interroger sur cette efficacité des politiques que l'on mène et des résultats en matière de réinsertion sur le marché du travail ? Je ne le pense pas, mais je confirme que je souhaite continuer à dialoguer par rapport à ces réformes avec tous celles et ceux qui sont ouverts au débat, et moi, je le suis.

**M. le Président.** - La parole est à M. Drèze.

**M. Drèze** (cdH). - Pour m'en tenir à l'aspect du dossier que j'ai évoqué dans ma question, merci pour les clarifications concernant les données. Je partage tout à fait l'avis que s'il y avait un dossier unique, on y verrait plus clair.

Concernant ce dossier unique, le secteur est partagé. Il y a des acteurs dans le secteur - et j'en fais partie - qui sont pour le dossier unique et d'autres qui sont contre pour une série de craintes ou de raisons qui, à mes yeux, ne sont pas fondées.

Quand j'ai l'occasion, je plaide mon point de vue mais on assiste à peu près au même syndrome qu'en 2004 dans le secteur. Quand le ministre fédéral de l'Emploi, M. Vandenbroucke, a renforcé le plan d'accompagnement des chômeurs et les mesures de contrôle, une bonne partie du secteur était contre mais les travailleurs sociaux étaient plutôt favorables. Je l'ai dit et je le répète de temps en temps. Pourquoi ? Parce que ces mesures coercitives nous ont amené un public qui autrement ne serait pas venu. C'est vrai qu'il venait dans une démarche sous la pression qui était une démarche à priori négative mais c'est au secteur à positiver.

Le dossier unique, c'est la même chose.

Si je peux vous aider d'une manière ou d'une autre à convaincre, c'est bien volontiers. Je crois effectivement



que si l'on a un dossier unique, d'abord, c'est tout bénéfique pour le demandeur d'emploi mais ce sera aussi une plus grande transparence sur son parcours et sur les données statistiques.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Je pense que, Monsieur le Ministre, effectivement, si vous êtes ouvert au dialogue, il faut que le dialogue s'installe réellement et que la possibilité d'échanges puisse avoir lieu.

J'entends que vous tenterez de prendre en compte les avis des uns et des autres, parce que c'est vrai qu'il y a à la fois la réforme et puis ce guide des dépenses éligibles qui a quand même suscité pas mal de questionnements.

Vous évoquiez tout à l'heure l'importance d'avoir des évaluations. On a eu l'occasion à plusieurs reprises de travailler sur les spécificités du secteur et sur la difficulté de pouvoir suivre ce type de public, de profil, et toutes les motivations, toutes les raisons qui expliquent leur non-suite de parcours dans un parcours que l'on souhaite être celui de l'insertion professionnelle mais sans doute parce qu'il y a encore des mécanismes inadaptés par rapport à l'insertion et au type d'emploi. Je pense que là encore on a des innovations possibles et des marges de progression pour pouvoir offrir une activité et un travail, et une valorisation par l'activité professionnelle de manière innovante en Wallonie. On y reviendra certainement plus tard, notamment sur des zones de territoire « zéro chômeur de longue durée », par exemple, mais qui prennent en compte vraiment les spécificités du parcours des personnes. Si vous avez des bases d'évaluation objective, comme vous en parliez tout à l'heure, cela me semble utile d'en faire part à l'ensemble du secteur et à nous-mêmes, éventuellement, que nous puissions avoir des retours ou des échanges sur cette base.

**QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À  
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE  
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE  
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA  
SITUATION CRITIQUE DES ASBL DANS LE  
CADRE DU RENOUVELLEMENT DES AIDES À  
L'EMPLOI »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompole à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la situation critique des ASBL dans le cadre du renouvellement des aides à l'emploi ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

**Mme Kapompole** (PS). - Monsieur le Ministre, je voudrais revenir sur un dossier APE relatif à une ASBL que je connais bien, une ASBL montoise qui s'appelle « la Maison des employés et cadres syndiqués ». C'est une structure qui organise toute une série d'activités à vocation culturelle : des expositions, des conférences. C'est un lieu de rencontres et d'échanges très importants pour le travail de cohésion sociale qui se fait au sein de la région de Mons Borinage.

En date du 20 juin dernier, votre collègue, la ministre de la Culture, de l'Enfance et de l'Éducation permanente, vous a remis un avis favorable sur ce dossier. Il s'agissait d'une demande de renouvellement de l'aide à l'emploi pour une durée déterminée de 24 mois. Cela concerne une seule personne, un seul emploi mais derrière cet emploi, c'est tout le travail de cohésion que je viens d'évoquer. On peut dire que 140 artistes ont pu passer en quatre ans dans cette maison.

C'est pour moi un vrai problème en termes de cohérence. Vous l'avez dit, tout à l'heure, vous êtes ouvert au débat, vous êtes ouvert au dialogue. Le but de votre action politique est de ne laisser personne au bord du chemin.

Pourquoi une telle décision malgré l'avis positif de Mme Greoli, la ministre de tutelle ?

Sur quels critères objectifs vous êtes-vous basé pour prendre cette décision ?

Est-il possible d'indiquer les cas où vous avez préféré aller contre un avis favorable d'un ministre de tutelle dans le cadre d'un renouvellement de points APE, alors que toute la réforme que vous envisagez, en termes de points APE, est de donner le *lead* au ministre de tutelle ?

Je voulais savoir quelle était votre position sur ce cas-là en particulier mais il y a d'autres cas interpellants dans le cadre de la gestion de ce dossier points APE.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, par rapport à ce dossier, même si l'avis de l'administration était positif, j'ai eu mon attention attirée, je cite : « L'association a pour but de rendre aux employés et cadres syndiqués tous services dans le domaine social, économique, juridique et culturel. Elle a par ailleurs été créée pour donner une entité juridique au mouvement syndical, afin de permettre le développement des activités, que ce soit pour des besoins techniques ou logistiques et pour la création d'événements ». L'instructrice relève dans son rapport d'instruction : « Abrisée dans les locaux d'un syndicat est une sorte de vitrine, notamment pour la facturation de la société qui

loue les photocopieuses au syndicat ». C'est ce qui a attiré mon attention. Il y a un recours au Conseil d'État.

Vous avez dit que la ministre fonctionnelle avait remis un avis positif et c'est vrai que la réforme que j'ai initiée et soumise, ici, au Parlement, est une responsabilisation beaucoup plus forte des ministres fonctionnellement compétents. À un moment donné, il faudra se poser la question, au sein d'une enveloppe des priorités que l'on veut définir et porter.

Par ailleurs, comme vous le savez, cela a fait beaucoup de choux gras, dans la presse, et beaucoup de personnes devaient me contacter. Je ne dis pas que mon cabinet n'a pas été contacté mais je n'ai été contacté par personne. J'ai donc pris l'initiative de recevoir aujourd'hui le responsable de l'ASBL pour qu'il m'explique exactement le travail. Où je voulais être très clair, je ne voulais pas qu'il y ait confusion dans le travail effectué, par rapport à l'objet de l'ASBL, notamment l'objet culturel de l'ASBL, avec un travail pour l'organisation syndicale, qui est dans le même local.

J'ai eu un entretien, aujourd'hui, avec lui. J'ai pu en tirer la conclusion que j'allais retirer l'acte que j'avais posé, pour accorder les 10 points APE à cette ASBL, qui joue manifestement un rôle important par rapport aux différents acteurs culturels, artistes et autres.

J'espère que vous ne serez pas venue pour rien cet après-midi, Madame Kapompole.

Je n'ai même pas marchandé quoi que ce soit puisque, demain, il y aura bien une manifestation où je rencontrerai les personnes qui veulent encore me voir. Ce n'est pas du tout lié à la manifestation annoncée. Vous me connaissez un peu.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Kapompole

**Mme Kapompole (PS).** - Je suis ravie que vous ayez changé d'avis. Je comprends que votre attention ait été attirée par le fait qu'il y ait la dimension du local syndical mais c'est vrai que l'espace d'exposition n'a rien avoir, il est en dehors de ces aspects-là. D'ailleurs, si vous voyez toutes les manifestations qui ont lieu dans cet endroit, on le voit, ce ne sont pas des manifestations à vocation prosélyte pour un parti ou pour un syndicat, ce n'est pas du tout le but.

C'est vraiment un lieu qui a permis à des artistes qui ne pouvaient pas être accueillis dans d'autres lieux culturels de la ville et pourtant cette ville en regorge, d'être là et d'être accueillis vraiment par une personne passionnée. Je suis vraiment contente que vous l'ayez rencontrée.

Vous aviez dit aussi que vous n'aviez pas été contacté officiellement. Je le sais, mais je vous ai quand même envoyé des petits messages aussi par rapport à ce dossier-là. Rappelez-vous, vous m'aviez dit que vous alliez...

**M. Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Au temps pour moi, c'est vrai que vous m'avez envoyé un sms et que je n'y ai pas répondu.

**Mme Kapompole (PS).** - Merci, c'est important aussi de faire passer le message que nous avons essayé de travailler sur ce dossier.

En tout cas, je vous remercie vraiment du fond du cœur d'avoir modifié votre décision.

**QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À  
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE  
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE  
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES  
AVANT-PROJETS DE DÉCRETS RELATIFS AUX  
TRANSFERTS BUDGÉTAIRES DES AIDES À  
L'EMPLOI POUR LES MINISTRES  
FONCTIONNELS »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les avant-projets de décrets relatifs aux transferts budgétaires des aides à l'emploi pour les ministres fonctionnels ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

**Mme Zrihen (PS).** - Monsieur le Ministre, dans le cadre de la réforme APE, au plus tard le 31 décembre 2020, les crédits budgétaires sont transférés aux ministres fonctionnels et sont intégrés dans des régimes d'aides régionaux nouveaux ou existants. Actuellement, les ministres fonctionnels ont présenté en première lecture les avant-projets de décrets visant à régler les transferts budgétaires.

Dans cette optique, nous souhaiterions vous entendre sur les éléments suivants.

La première question est bien sûr : tous les ministres ont-ils bien fait cette présentation en première lecture de ces avant-projets de décret ?

Deuxièmement, pourriez-vous nous fournir la liste des politiques fonctionnelles qui ont été identifiées ? Est-ce une liste définitivement close ? Peut-elle encore subir des modifications ?

Quels sont les critères objectifs, les facteurs qui ont déterminé que les montants entre les ministres fonctionnels ont été répartis de telle ou telle manière ? Est-il possible, vous avez pu constater qu'un même projet relève de deux ministres fonctionnels. C'était une des grandes interrogations que nous avons quant à l'équilibre qu'il fallait avoir de part et d'autre. Est-ce possible qu'un même employeur se retrouve dépendant de plusieurs ministres fonctionnels ? Un exemple, ce sont bien sûr les crèches, les maisons de repos, les tuteurs d'énergie.

En fait, un certain nombre de questions qui nous permettraient d'anticiper la manière dont ce transfert budgétaire vers les ministres fonctionnels pourrait être opérationnalisé.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, au terme de la période transitoire de 2020, la réforme APE a pour objectif de transférer des moyens budgétaires, ex-APE, vers des politiques fonctionnelles. Ces moyens budgétaires correspondront à la somme des subventions uniques octroyées à chaque employeur, en application du projet de décret actuellement à l'examen au sein de notre commission. C'est ce qui a toujours été dit.

Sur base de la réglementation APE en vigueur et en l'espèce, l'article 32 du décret de 2002, le seul critère objectif de rattachement fonctionnel de ces moyens budgétaires est l'avis du ministre compétent rendu dans le cadre de la procédure de décision à l'égard d'une demande de points APE pour un projet déterminé. Cette méthodologie répond aux demandes des organes consultatifs, puisque, dans leurs avis, ces derniers ont insisté sur la reconnaissance des multiples activités réalisées notamment par les opérateurs polyagrés. Or, un même employeur, disposant de plusieurs projets APE, peut par conséquent relever de différentes compétences fonctionnelles.

A contrario, chaque projet APE - c'est important - ne peut relever que d'une et une seule compétence, puisque pour chaque projet l'administration ne sollicite l'avis que d'un seul ministre compétent.

Il y a toutefois une exception majeure à ce principe de transfert budgétaire. Il s'agit du secteur de l'enseignement et des compétences culturelles et personnalisables. En effet, le projet de réforme APE ne vise pas à réaliser un transfert de compétences dans ces matières. On doit peut-être demander l'avis à M. Crucke. C'est la raison pour laquelle les moyens ex-APE relevant du champ de compétence communautaire reposeront toujours sur la politique régionale de l'emploi, telle que reprise dans la loi spéciale du 8 août 1980, à savoir le programme de remise au travail

des demandeurs d'emploi inoccupés. Cependant - c'est l'objet du projet d'accord de coopération transmis par le Gouvernement wallon au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles - l'objectif est de donner la possibilité à ce dernier de décider lui-même de la répartition des moyens relevant de ces politiques. Même principe que les ministres régionaux fonctionnels, si ce n'est qu'il n'y a pas le transfert direct des moyens financiers.

Pour se faire, des conventions seront établies, compétence par compétence, pour fixer les critères objectifs de répartition.

Pour répondre précisément à votre question, les moyens correspondants aux subventions APE des crèches seront donc rattachés à la compétence de l'enfance, mais ne feront l'objet d'aucun transfert budgétaire. Le ministre de l'Emploi octroiera les subventions sur base de la répartition décidée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concernant les maisons de repos organisées en ASBL, les moyens seront rattachés et transférés vers la compétence de la santé. Pour celles organisées par un pouvoir local, les moyens y correspondant seront rattachés et transférés vers la compétence des pouvoirs locaux.

Enfin, les tuteurs énergie seront rattachés et transférés vers la compétence des pouvoirs locaux uniquement, puisque ces points ne concernent que les CPAS.

L'attribution définitive de la ou des compétences rattachées à chaque employeur bénéficiaire n'interviendra que début janvier 2020. En effet, ce n'est qu'à ce moment-là que l'arrêté d'octroi fixant notamment la nouvelle subvention, le nombre de travailleurs à maintenir, ainsi que la ou les compétences, sera transmis à chaque employeur bénéficiaire.

Je pense avoir presque répondu à toutes vos questions, si ce n'est que peut-être une précision.

Par rapport aux courriers que l'on a adressés à tous les employeurs, que ce soient les pouvoirs locaux ou les ASBL, par rapport aussi à la simulation de leur calcul de subventionnement, on a eu peu de remarques. On en a eu quelques dizaines. C'est vrai que c'était parfois, même essentiellement sur les compétences, de dire : « Tiens, vous nous avez renseigné qu'on dépendait de la compétence de l'emploi. Or, il nous semble que c'est plutôt la compétence de la formation ou compétence culture, ou plutôt éducation permanente ». On est vraiment à la marge de chez marge.

Un tiers des demandes concernent les demandes de CISP, notamment concernant les points APE hors CISP, de passer de la compétence emploi à la compétence formation professionnelle. Nous envisageons de rencontrer leur demande, puisque la DGO6 nous fera



rapidement, je l'ai demandé, une proposition à ce sujet. On essaie de répondre, on va essayer de répondre aux demandes, parfois oui, parfois non. Parfois, cela ne se justifie pas, même s'ils nous écrivent et qu'ils argumentent que, on va essayer d'être le plus rationnel, mais le plus à l'écoute possible.

Je n'ai pas répondu, les textes sont passés en première lecture concernant les compétences formation, emploi et économie. Cela a été transmis aux organes consultatifs et au Parlement dans le but des auditions de jeudi.

Même chose concernant le transfert concernant Mme De Bue, les pouvoirs locaux, et concernant - c'est important - toutes les compétences de Mme Greoli. Les compétences de MM. Collin et Di Antonio, cela devrait passer en première lecture, si pas ce jeudi, jeudi prochain au Gouvernement.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Zrihen.

**Mme Zrihen (PS).** - Monsieur le Ministre, le fait que vous puissiez repartir en examen sur base des demandes et des réajustements qui sont demandés par les employeurs à l'envoi suite à votre courrier, je crois que c'est enfin un bon signal, ce que nous considérons être de la concertation. De ce côté-là, nous avançons de manière beaucoup plus positive.

En ce qui concerne les autres points, vous dites que chaque projet APE, en ce qui concerne les points APE, ne fait l'objet que d'un seul ministre. Cela pose parfois sur le terrain un certain nombre de problèmes, puisque l'on sait bien que toutes les institutions se retrouvent parfois avec cette répartition des points APE, pas seulement sur un seul type d'emploi, mais sur plusieurs types d'emploi dans la pratique, les points APE pouvant être répartis de manière...

*((Réaction de M. le Ministre Jeholet))*

Oui, mais il va falloir, s'ils sont avec un seul ministre fonctionnel, cela va être un peu plus complexe pour eux de pouvoir à un moment donné faire cette affectation. Avant, je dirais qu'ils avaient une certaine autonomie qui maintenant va être, puisqu'ils avaient un ministre de l'emploi qui avait plusieurs chapitres et là, ils n'auront qu'un seul ministre qui n'aura qu'une seule fonction.

Cela risque de poser des difficultés.

Encore une fois, ma question reste la même. C'est celle de ce transfert, puisque vous dites que rien ne changera en ce qui concerne le volume global. On reste très interpellés par le fait qu'il n'y a pas de prise en considération du statut des travailleurs APE dans les différentes fonctions. On reste un peu perplexes par rapport à cela. Mais on entend bien.

On attendra surtout que M. Di Antonio et que M. Collin fassent leurs propositions, pour voir comment cela va avancer. Je suis ravie de voir que, dans Fédération Wallonie-Bruxelles, vous avez trouvé un accord si rapide.

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À  
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE  
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE  
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR  
« L'INTÉGRATION DU RÉSEAU DES CELLULES  
DE GESTION CENTRE-VILLE AU SEIN DE LA  
DGO6 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'intégration du réseau des cellules de gestion centre-ville au sein de la DGO6 ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

**M. Evrard (MR).** - Monsieur le Ministre, le dispositif gestion de centre-ville est une expérience mise en œuvre par la Région depuis 1997. L'objectif de ces structures, souvent privées et publiques, est de créer un environnement favorable au développement économique et social des centres-villes. Les champs d'action sont multiples : le développement commercial du centre-ville, la requalification de son habitat. Elle travaille également sur le cadre de vie en général ainsi que sur la promotion des centres-villes.

En 2019, on compte encore 14 cellules de gestion de centre-ville dans les villes suivantes : Arlon, Charleroi, Châtelet, Dour, Hannut, La Louvière, Louvain-la-Neuve, Liège, Mons, Mouscron, Namur, Sambreville, Tournai, et Verviers. Ces cellules étaient coordonnées depuis le lancement des projets en 1997 par l'association du management de centre-ville, plus communément appelé AMCV. À l'échelle wallonne, la coordination régionale était assurée au sein de la DGO6.

Fin décembre 2018, vous avez décidé d'intégrer au sein de la DGO6, à partir du 1er janvier 2019, les missions confiées jusque-là à l'AMCV, et de ne plus confier le tutorat du réseau des cellules de gestion centres-villes à ladite association.

Si on devine, Monsieur le Ministre, votre volonté de simplification administrative et fonctionnelle de ces structures, j'aurais souhaité vous interroger sur les points suivants. D'une part, quels sont les éléments qui amènent le Gouvernement wallon à mettre fin à une collaboration avec notamment l'association du management de centre-ville ? Quels enseignements tirez-vous de cette collaboration ? Comment les missions seront-elles intégrées au sein de la DGO6 ? Et

quelles sont vos priorités en matière de dynamisation des centres-villes ?

Je vous remercie pour votre réponse.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Comme vous l'évoquez très justement, cette décision traduit cette volonté de rationaliser les moyens affectés à la politique de gestion des centres-villes et de concentrer l'expertise au sein de l'administration wallonne.

En effet, en 20 ans, la DGO6 a acquis une expérience très appréciable de la politique de la ville et de ses enjeux, au travers de ses contacts avec l'AMCV, les cellules de gestion centre-ville, et de ses participations aux différents groupes de travail. Elle a en outre collaboré étroitement aux divers travaux de la Conférence permanente de développement territorial menée dans le cadre de la politique de la ville et des enjeux de base. Cette expertise était jusqu'il y a peu largement sous-exploitée.

Cette décision a également été prise sur base d'une série d'autres constats importants que je vous expose rapidement. D'abord, le suivi de terrain n'était plus aussi prégnant qu'initialement. Et la qualité du suivi n'était plus suffisamment appréciable. L'administration était confrontée à des plaintes de certains gestionnaires quant à la qualité des services offerts par l'AMCV, tant en termes d'accompagnement de terrain qu'en termes de formation.

De plus, le réseau wallon de gestion centres-villes ne bénéficiait que trop peu des retombées des missions de représentation qui étaient assurées par l'AMCV. Des manquements quant à la réalisation des missions ont également été constatés. Par exemple, la convention liant la Région à l'AMCV pur l'année 2017 intégrait la réalisation de dossiers techniques destinés aux cellules de gestion des centres-villes wallonnes, visant un travail de mise en commun pour développer de nouveaux projets au niveau régional. Ce travail n'a été réalisé qu'en 2018 et après des demandes insistantes de la DGO6.

Il faut aussi savoir que l'AMCV menait parallèlement des prestations de plusieurs natures, marchandes et non marchandes : l'accompagnement des cellules de gestion centres-villes sous le couvert de l'AMCV, des prestations rémunérées sous le couvert de l'AMCV, mais également des prestations rémunérées sous le couvert d'AUGEO, son bureau d'études, pour des prestations privées. Il est important de préciser que toutes ces activités étaient hébergées au sein d'une seule et même structure juridique, à savoir l'ASBL AMCV.

Ce mélange des genres rendait particulièrement complexe une lecture budgétaire claire étant donné cette coexistence au sein d'une seule et même ASBL d'activité de service public subventionné, d'activités menées par l'AMCV et générant des recettes, ainsi que l'activité marchande menée par son bureau d'études. Il existait un risque clair de voir l'AMCV exploiter les données statistiques aussi récoltées par les cellules de gestion centres-villes, dans le cadre de sa mission de service public pour alimenter les activités marchandes de son bureau d'études. Les concepts de bonne gouvernance et de concurrence loyale par rapport aux autres consultants actifs dans ces matières m'ont semblé sérieusement mis à mal.

Ainsi, constatant que ces différents points complexifiaient la mise en œuvre de la convention qui liait la Wallonie et l'AMCV, j'ai proposé au Gouvernement wallon d'intégrer au sein de la DGO6 les missions qui étaient confiées à l'AMCV. Ce changement de tutorat du réseau de cellules de gestion centres-villes est effectif depuis le premier janvier 2019.

L'intégration à la DGO6 s'opérera de manière progressive et harmonieuse au niveau des départements de l'emploi et de la formation professionnelle et du développement économique, en étroite collaboration avec le réseau des cellules de gestion des centres-villes, afin de répondre au mieux à leurs besoins.

En ce début d'année, les rencontres entre la DGO6 et les gestionnaires de centres-villes seront organisées afin d'identifier de manière exhaustive leurs besoins et de prioriser les actions d'appui à mettre en œuvre par la DGO6.

Je me suis un peu attardé dans ma réponse, mais il s'agit là d'un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Le Gouvernement wallon a récemment octroyé un financement aux cellules de gestion de centres-villes, afin de couvrir une partie des dépenses relatives aux actions de développement et de soutien du commerce de proximité.

Vous connaissez aussi les *pop up stores* et le cadre légal que nous avons voté au Parlement afin de favoriser l'émergence de ces magasins éphémères dans les cellules vides des centres-villes. Nous avons voté ce décret sur le bail commercial de courte durée, qui est entré en vigueur le premier mai dernier.

Je vous informe aussi que le projet de décret rétablissant les indemnités compensatoires pour les commerçants impactés par des travaux de voirie publique sera prochainement présenté en troisième lecture au Gouvernement. Cela avance.

**M. le Président.** - La parole est à M. Evrard.

**M. Evrard (MR).** - Merci, Monsieur le Ministre pour votre réponse qui s'inscrit finalement dans la droite ligne de l'action qui est la vôtre, notamment de pouvoir

évaluer et réorienter toute une série de dispositifs et mettre les acteurs face à leurs responsabilités. Je constate ici que le système existait et qu'il a été mis en place en 1997. Cela remonte déjà à quelques années.

Et puis, vous avez évoqué les raisons qui amènent parfois, au fil du temps... Il est logique que des structures, qu'elles soient ASBL ou autres, souhaitent diversifier leurs activités ou, en tous cas, élargir leurs champs de compétences. Effectivement, à partir du moment, on cela vient en forme de conflit d'intérêts avec la mission de base qui est la leur, je ne peux que vous remercier d'avoir corrigé le tir. On a voté toute une série d'éléments par rapport à la dynamisation des centres-villes.

Je voulais aussi vous rappeler la nécessité de travailler en synergie avec votre collègue, notamment en ce qui concerne les *smart cities* et le développement du commerce numérique qui va aussi permettre de développer le centre-ville et aux acteurs et aux commerçants de renforcer leur attractivité en la matière.

**M. le Président.** - Petite réaction avec l'autorisation de M. Evrard, la parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Simplement par rapport à ce dernier point, le Gouvernement a lancé un appel à projets, à hauteur de 4 millions d'euros pour les communes, et aussi avec une partie réservée aux communes plus petites, aux communes rurales dans le cadre des *smart cities*. C'est un appel à projets que l'on vient de lancer avec ma collègue, Mme De Bue, et qui est aussi important pour le commerce des centres-villes.

**QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À  
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE  
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE  
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE  
PROJET AVORTÉ DE CENTRE DE FORMATION  
AUX MÉTIERS DU DESIGN DANS L'ANCIEN  
SITE INDUSTRIEL « TRIAGE-LAVOIR » DE  
PÉRONNE-LEZ-BINCHE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Drèze à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le projet avorté de centre de formation aux métiers du design dans l'ancien site industriel « Triage-Lavoir » de Péronne-lez-Binche ».

La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

**M. Drèze** (cdH). - Que l'ordre du jour allait si vite. Mais, il y a quelques absents dans la commission.

C'est une question qu'on s'était promis de poser puisque dans les débats, j'avais évoqué le sujet et comme je vous avais un petit peu pris à froid et c'est bien logique, pour un dossier qui nécessite des réponses un peu précises, on s'est donné rendez-vous aujourd'hui.

Je ne vais pas revenir sur tout l'historique du dossier, il est bien connu du ministre de la commission et je vais donc en venir directement aux questions qui est de savoir, à ce stade-ci puisque c'est un dossier qui évolue d'année en année.

Quelle est votre analyse du dossier ?

Où en est l'Institut et sera-t-il bientôt libéré de ce dossier difficile ?

Quels sont les montants qui ont été investis ? Donc, dans l'ancien site industriel « Triage-Lavoir » de Péronne-lez-Binche.

Si des financements européens ont été perdus dans l'aventure ?

Quel est l'état d'avancement du dossier alternatif de centre de design sur le site dit « La Chaufferie » à Charleroi ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Jeholet

**M. Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, il est vrai que je vous avais promis de revenir et je vais vous donner réponse très détaillée de la situation. La Société « Triage-Lavoir », société anonyme du droit public a été expressément créée en mai 2003 par cinq partenaires : IMMOCITA, La SPAQuE, l'Intercommunale IDEA, la Société TPF et l'IPW avec pour objet de réhabiliter le « Triage-Lavoir » de Péronne-lez-Binche dont elle est devenue propriétaire. L'objectif était de lui trouver de nouvelles affectations : création d'un centre de stockage pour les services fédéraux, régie des bâtiments, installation d'un centre de compétence tel que l'IFAPME ainsi que des bureaux à commercialiser.

L'hébergement du centre de compétences design innovation dans une partie du bâtiment du « Triage-Lavoir » était notamment envisagé. À cette fin, la Société « Triage-Lavoir » a conclu avec l'IFAPME un acte de vente portant sur l'acquisition d'une surface de 3 954 mètres carrés pour un montant de 4 400 millions euros. Par la suite, le « Triage-Lavoir » n'a plus été en mesure de poursuivre les travaux de restructuration et de réhabilitation intérieure du bâtiment. Aucune solution n'étant intervenue pour l'occupation des surfaces restantes à l'intérieur du bâtiment.

De ce fait ensuite, de diverses démarches juridiques réalisées, un accord est intervenu fin 2016 entre l'IFAPME et la Société « Triage-Lavoir » pour convenir

de se délier les obligations réciproques. Cet accord a été consigné dans une Convention transactionnelle signée le 23 décembre 2016 qui prévoit en particulier que les partis s'engagent à procéder à tous les actes nécessaires pour se retirer de l'acte de vente de 2007 et à effectuer le paiement du solde des factures de 2010 pour un montant total de 424 000 euros. Vous allez tout savoir.

En application de cette Convention transactionnelle, un acte a été préparé par un notaire et validé par les parties. Contactée pour convenir d'une date de signature, la Société « Triage-Lavoir » a fait savoir le 10 avril 2018 qu'il attendait une confirmation du mandat donné à deux administrateurs pour procéder à la signature. La Société « Triage-Lavoir » étant dans l'attente de la désignation de nouveaux administrateurs par la Région wallonne qui a repris les actions détenues antérieurement par l'IPW autrement dit l'Institut du Patrimoine, actuellement dissoute. Cette réponse a été réitérée suite à une relance effectuée le 23 mai 2018. Comme mentionné dans les observations de la Cour des comptes, le total versé par l'IFAPME est de 879 000 euros. Le financement FEDER octroyé à l'IFAPME dans le cadre de la programmation 2007-2013 pour ce projet a été affecté à d'autres projets et n'a donc pas été perdu. Pour ce qui est du projet de la chaufferie et le centre de compétences design innovation ne bénéficiant toujours pas de locaux propres pour l'organisation de leurs activités. Une décision avait été prise de rechercher une autre localisation.

Dans le cadre de la programmation FEDER 2016-2020, l'IFAPME a obtenu un nouveau cofinancement d'un montant de 6 233 000 euros pour l'implantation de ce centre de compétences dans le bâtiment appelé la chaufferie à Charleroi. Le permis d'urbanisme a été déposé en décembre 2018 et est attendu pour mai 2019. La publication du marché des travaux est prévue fin avril 2019 pour une réception des offres début juillet et une notification en octobre 2019. Sur cette base, les travaux débuteront en janvier 2020 et se clôtureront en juillet 2021. Ce qui permettra une occupation des lieux en septembre 2021. C'est le timing qui est prévu aujourd'hui, mais on sait que dans ce type de travaux, le timing est rarement respecté, mais voilà quand même l'état d'avancement du dossier.

**M. le Président.** - La parole est à M. Drèze.

**M. Drèze (cdH).** - Merci au ministre pour toutes ces précisions relatives à ce que j'appellerais une « saga ». C'est un dossier qui dure depuis longtemps et qui est parti du pied gauche. Je prends note avec satisfaction que les Fonds FEDER n'ont pas été perdus et qu'ils ont été réaffectés à d'autres dossiers. Et, que le centre du design a trouvé une nouvelle affectation dans un calendrier que le ministre a bien voulu nous préciser.

**QUESTION ORALE DE M. GILLOT À  
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE  
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE  
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA  
PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA SOGEPA  
DANS NMLK EUROPE »**

**QUESTION ORALE DE M. GILLOT À  
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE  
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE  
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE  
RÔLE DE LA SOGEPA DANS LE DOSSIER  
NMLK »**

**QUESTION ORALE DE M. IDRISSE À  
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE  
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE  
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR  
« L'ANNONCE DE LA SUPPRESSION DE 50 %  
DE L'EMPLOI SUR LE SITE DE CLABECQ PAR  
NLMK »**

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À  
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE  
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE  
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA  
SITUATION DE LA SOCIÉTÉ NMLK »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation de :

- M. Gillot, sur « la participation financière de la SOGEPA dans NMLK Europe » ;
- M. Gillot, sur « le rôle de la SOGEPA dans le dossier NMLK » ;
- M. Idrissi, sur « l'annonce de la suppression de 50 % de l'emploi sur le site de Clabecq par NLMK » ;
- Mme Ryckmans, sur « la situation de la société NMLK ».

La parole est à M. Gillot pour poser ses questions.

**M. Gillot (PTB-GO !).** - Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous et à toutes. Monsieur le Ministre, coup dur encore pour l'emploi industriel en Wallonie. Coup dur pour les travailleurs de NMLK Clabecq. En effet, on a appris - et malheureusement une de plus-, qu'il y allait avoir, en tout cas, un plan de suppression d'emplois à Clabecq. Et, ne pas piquer des verres puisqu'il s'agit de la suppression de 50 % du personnel. En gros, 290 sur 580.

Cette entreprise a un lourd passé. Elle a été aidée aussi par la Région wallonne. Et, je voudrais savoir justement à ce niveau-là :

Quel sera le montant de la nouvelle aide procurée à NMLK par la Wallonie ?

Quelles sont les garanties - pour moi c'est extrêmement important - entre autres, au sujet du maintien et du développement de l'emploi demandé à NMLK ?

Le soutien financier à NMLK Clabecq a-t-il été fourni sans demander une garantie sur la pérennisation et le développement des emplois ?

Je peux vous dire que sur ces questions, Monsieur le Ministre, la colère est grande de la part des travailleurs. Colère, colère et aussi, j'en passe là à ma question numéro deux. Colère et incompréhension parce que les travailleurs pensaient, ceux avec qui j'ai parlé, ceux que j'ai rencontrés, que le fait que la Wallonie via la SOGEPa qui détient 49 % dans NMLK Europe, faisait en sorte que l'emploi allait pouvoir être préservé. Et, leur incompréhension est grande. Donc, je vais vous poser cette deuxième question-là : on peut lire dans la presse que la direction de la SOGEPa a participé à l'élaboration de ce plan de licenciement collectif et qu'elle le soutient pleinement.

Est-ce le rôle de la SOGEPa d'élaborer et de participer activement à un plan de destruction de l'emploi industriel wallon ?

**M. le Président.** - La parole est à M. Idrissi pour poser sa question.

**M. Idrissi (PS).** - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, le 16 janvier dernier, le conseil d'entreprise de NMLK annonce le licenciement de 290 emplois sur 576 à Clabecq. C'est une restructuration douloureuse qui vient s'ajouter au traumatisme, comme le disait mon collègue, existant depuis l'annonce de la faillite des forges de Clabecq. Qui, entre parenthèses, ce sont 1 800 travailleurs qui n'ont toujours pas touché la totalité de leur indemnité de départ ?

Cette annonce est une restructuration qui aura un impact sur le taux de chômage à Tubize qui est, à l'heure actuelle, le plus élevé en Brabant-Wallon. Mais, aussi sur la commune d'Ittre qui bénéficie de la taxation sur la force motrice.

Dans un même temps, un investissement de 18 millions d'euros est prévu sur le site brabançon, ainsi que 130 millions d'investissements sur le site de La Louvière.

Depuis ce conseil d'entreprise, quelles sont les précisions apportées à NMLK concernant les suppressions d'emplois, la répartition précise des investissements et sa nouvelle stratégie ?

À quels outils ces investissements sont-ils destinés ?

On savait le site de Clabecq en difficulté. Il convient donc d'être certain que la réduction du nombre de travailleurs assure en contrepartie la pérennité du site. Mais, pour combien d'années encore ?

Car même si cette suppression d'emplois fait espérer un maintien de l'activité à Clabecq, c'est un plan industriel sidérurgique qui fait très mal. Le coût humain est très élevé, un emploi sur deux sera supprimé, 290 familles seront touchées.

Avez-vous déjà rencontré les travailleurs visés par cette annonce ? Quelles assurances ce plan donne-t-il pour l'avenir du site et à notre Région déjà fortement sinistrée ? Comment revoir à la baisse ce nombre de pertes d'emplois ? Qu'est-ce qui sera mis en place pour soutenir la reconversion de ces travailleurs ?

Un accord serait passé entre NMLK Europe et la Société wallonne de gestion de participations, qui reste actionnaire à 49 %. Qu'en est-il exactement ? Qu'en est-il précisément du plan industriel de 2018-2022 ?

Le soutien de la Région wallonne s'est avéré essentiel jusqu'à présent pour soutenir les outils sur le territoire wallon. Est-il exact que la SOGEPa étudie une sortie progressive du capital d'ici cinq ans ? Quelles en seront les perspectives ?

Par ailleurs, NMLK respecte-t-il toujours ses obligations en matière d'assainissement ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

**Mme Ryckmans (Ecolo).** - Monsieur le Ministre, le 16 janvier dernier, NMLK a annoncé son plan de restructuration de son unité à Clabecq, un plan qui devrait engendrer la perte de 290 emplois sur les 576 actuels. Quelques jours après, l'entreprise russe proposait des investissements à hauteur de 130 millions d'euros sur le site de La Louvière, mais de seulement 18 millions d'euros à Clabecq, et ceci, à condition que le plan de restructuration soit accepté.

La direction de NMLK affirme que l'usine de Clabecq, qui travaille différents produits, n'est pas rentable dans sa totalité. D'après elle, un seul de ses produits, des tôles fines à haute valeur ajoutée, serait effectivement rentable. Ce produit est breveté, non délocalisable et utile au marché de l'armement. Pouvez-vous me confirmer qu'il en est bien ainsi et qu'il n'y a pas de possibilité de délocalisation ?

Le plan de restructuration a été élaboré par la SOGEPa qui a déjà soutenu NMLK à hauteur de 20 millions d'euros, auxquels s'ajoute un prêt de 130 millions d'euros. Pouvez-vous me confirmer ces chiffres ? Quel bilan peut-on faire de cet appui ?

Comment se fait-il que la SOGEPa n'ait pas réagi précédemment aux pertes de NMLK Clabecq depuis

2014, pertes qui n'ont fait que s'amplifier ces quatre dernières années ?

Les syndicats ont examiné les comptes et constaté hier des fluctuations énormes dans les coûts de certains services facturés. Qu'en dites-vous ?

En ce qui concerne la situation des travailleurs, le site de La Louvière manque de main d'œuvre et travaille à flux tendu depuis de nombreux mois. Est-il envisageable que ce site reprenne du personnel venant du site de Clabecq ?

Par ailleurs, dans les prochains mois, les premières entreprises iront s'installer sur le nouveau site de Saintes II. Y aurait-il des passerelles possibles ? Si oui, quelles sont les aides possibles, entre autres celles venant du FOREm ? Qui pourrait par exemple aider à la formation des travailleurs pour qu'ils puissent répondre aux besoins du site de Saintes ?

Nous avons deux possibilités : assurer le maintien de l'outil ou préparer la reconversion possible des travailleurs vers des emplois plus durables. Or, il a été annoncé que la SOGEPA étudie une sortie progressive du capital dans cinq ans. Qu'en est-il ? Une telle annonce n'a-t-elle pas un lien avec la décision de NLMK de licencier 50 % de son personnel ?

Vous avez rencontré les syndicats et la direction. Qu'en ressort-il ? Merci de faire le point sur l'ensemble de ce dossier qui est un drame pour la ville, le Brabant wallon et la Région.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame et Messieurs les députés, s'il y a bien une chose que je partage avec l'ensemble des intervenants, c'est que, comme tout plan de restructuration, tout plan social, c'est un drame pour la Région, pour le Brabant wallon, mais aussi pour les travailleurs et leur famille qui sont face à une telle situation. C'est aussi une inquiétude puisque la procédure Renault est lancée et que beaucoup d'incertitudes pèsent encore sur l'ensemble des travailleurs et les familles.

Je souhaite prendre le temps de vous expliquer l'historique, la situation présente et les perspectives de cet important dossier. On a beaucoup parlé dans les médias ces dernières semaines, mais parfois avec des informations incorrectes ou très imprécises, ce qui n'aide pas la vie au quotidien des travailleurs.

Il convient tout d'abord de rappeler la mission de la SOGEPA. Comme je l'ai dit, j'ai rencontré les représentants des travailleurs, mais ne nous trompons pas de procès. Ne faisons pas le procès de la SOGEPA. J'entends « comment la SOGEPA peut-elle accepter un

plan de restructuration ? », mais j'entends aussi ici « comment la SOGEPA n'a pas vu ailleurs, n'est pas intervenue alors que, depuis quatre ans, NLMK Clabecq fait des pertes de 50 millions d'euros par année ? » Croire que la SOGEPA n'y a pas été attentive, qu'elle n'a pas prévenu mon prédécesseur, je suppose, comme elle m'a prévenu, c'est ne pas connaître son rôle.

À la fois, on est dans un dossier où il y a une activité industrielle et le souhait de maintenir une activité et un projet industriel, de maintenir l'emploi, essentiel, mais aussi de faire en sorte que l'argent public soit bien utilisé et que, à un moment donné, on puisse se dire qu'une intervention publique dans un secteur comme la sidérurgie ou dans une entreprise comme NLMK a tout son sens. C'est tout de même l'argent des Wallonnes et des Wallons, donc il ne faut pas reprocher que l'on ait fait cela à la légère, sans avoir de garantie. Les discussions entre la SOGEPA et NLMK sont régulières et d'une intensité très forte.

La SOGEPA est un outil régional sous la forme d'une société avec ses propres organes de gouvernance et dont l'unique actionnaire est la Région wallonne. Ses missions peuvent être résumées en le soutien au secteur dit de l'industrie, en ce compris la sidérurgie, et au soutien des entreprises en retournement, des entreprises en difficulté.

La SOGEPA peut également participer au financement de projets industriels d'envergure. Celle-ci agit soit en mission déléguée confiée par le Gouvernement, soit en fonds propres sur décision de son conseil d'administration. C'est le cas pour NLMK.

Dans le cadre de gros dossiers industriels, la ligne de conduite générale de la SOGEPA est de participer à des investissements corporels – des installations, de l'outillage, des machines – qui contribueront à ancrer l'activité de la société soutenue en Wallonie le plus durablement possible. Dans le cas des négociations qui interviennent avec les autres partenaires financiers privés – actionnaires ou banques –, la SOGEPA participe exclusivement au financement de ses investissements et pas à celui des pertes du passé ou des plans sociaux.

C'est un élément important parce que j'ai lu des informations contradictoires. La nouvelle intervention de la SOGEPA ne va pas servir à financer le plan social annoncé par NLMK, ne va pas servir à financer les pertes de 2018 ou 2017. Il faut que les choses soient claires par rapport à cela. C'est tout à fait compréhensible et normal.

Le financement public se base toujours sur un projet d'avenir crédible qui offre des perspectives pour le futur de l'entreprise.

Je reviens à NLMK. En 2014, la SOGEPA investit 19,6 millions d'euros dans NLMK Belgium Holdings, qui concentre les activités européennes hors Russie du

groupe NLMK, donc NBH. Il est divisé en deux *business units* : la première est la *business unit plates*, active dans les produits plats, les plaques, avec des usines à Clabecq, l'usine principale de ce business, à Vérone en Italie, et au Danemark. La seconde *business unit* est la *business unit strips*, active dans la production de bobines d'acier, avec des usines à La Louvière principalement et à Strasbourg, mais aussi à Manage.

Avec cet investissement en 2014 de 19,6 millions d'euros, la SOGEPA devient actionnaire à 49 % de NBH, NLMK Belgium Holdings. Elle octroie également un prêt temporaire de 130 millions d'euros destinés – c'est logique au niveau de la SOGEPA – , participation capitale et un prêt complémentaire de 130 millions d'euros destinés à financer le stock de la *business unit strips* lequel est pris en garantie.

Le prêt a depuis été entièrement remboursé et remplacé par un prêt octroyé par un consortium de banques internationales avec la garantie de la SOGEPA. Les banques sont garanties par la SOGEPA en second lieu après les stocks pris en sureté en premier lieu. S'agissant de commodités qui s'échangent sur un marché mondial et compte tenu du fait que le financement bancaire couvre 70 % de la valeur des stocks, le risque associé à cette garantie est faible même si le montant facial de celle-ci est important.

Dans le cadre de l'accord de 2014, le groupe russe NLMK investit quant à lui 20,4 millions d'euros représentant 51 % du capital NBH, mais s'engage également, important, à couvrir les pertes et les besoins de trésorerie de NBH en ce compris les coûts de restructuration de La Louvière. Le groupe russe octroie également des garanties pour le financement du besoin, en fonds de roulement de la *business unit plate*. Le groupe s'engage aussi à recapitaliser NBH sans dilution de la SOGEPA. Pour maintenir un niveau de fonds propres stables, ce qui est important pour le maintien des financements bancaires. Il y a financement du groupe russe et on reste à 49 % en termes d'actionariat.

L'accord porte alors sur les années 2014 à 2017. L'accord et le plan stratégique définis sont exécutés, la *business unit strips* La Louvière principalement connaît des résultats meilleurs qu'espérer et la *business unit plate* enregistre des résultats très mauvais du fait de Clabecq principalement.

Le plan industriel pour La Louvière est un succès, mais les difficultés à Clabecq s'installent de manière structurelle, notamment compte tenu de la surcapacité mondiale en produit plat qui malgré les attentes de voir celle-ci se résorber progressivement ne se réduit pas et reste de l'ordre de 30 %. Malgré les efforts des travailleurs, l'efficacité opérationnelle et l'amélioration de la sécurité d'usine stagnent également. Conformément à l'accord de 2014, NLMK recapitalise NBH à concurrence de plus 500 millions d'euros durant cette période sans dilution de la SOGEPA donc on reste

à 49 %. En parallèle, NLMK continue d'investir également annuellement dans les équipements de ses sites en Europe.

Fin 2017, l'accord initial étant arrivé à son terme, les deux actionnaires ont entamé les discussions pour conclure un nouvel accord. Les négociations se sont poursuivies sur l'année 2018 et sur ce mois de janvier. Si les performances de La Louvière et globalement de la *business unit strips* permettaient d'envisager sereinement la poursuite du développement de l'usine louviéroise, les problèmes structurels à Clabecq ont été au centre des discussions. Il n'était pas envisageable pour l'actionnaire privé et non plus pour la SOGEPA qui agit de manière rationnelle avec l'argent public comme je l'ai dit, en conformité avec les différentes législations encadrant ces interventions. Il est aussi important de le préciser... de continuer à perdre 50 millions d'euros par an à Clabecq. Je vous rappelle qu'après 2017, le groupe russe n'assumait plus seul les pertes de la *business unit plate* et donc de Clabecq.

Le nouvel accord actuellement en cours de finalisation. C'est pour cela qu'il y a eu un conseil d'administration vendredi pour que les Russes voient que l'actionnaire public croyait au projet industriel et qu'il y avait déjà une décision ferme du conseil d'administration de la SOGEPA. Le nouvel accord est actuellement en cours de finalisation porte sur la période 2019-2022, un plan stratégique a été défini et la SOGEPA a défendu le meilleur scénario possible pour les deux usines wallonnes. Avec ce plan stratégique et les montants investis ces 5 dernières années, NMLK confirme que ses actifs européen, or Russie sont stratégiques. En synthèse, le plan stratégique 2019-2022 est un plan industriel ambitieux qui repose sur quatre axes stratégiques majeurs :

- une augmentation des volumes
- une modification du mix produit vers des produits à plus hautes valeurs ajoutées
- l'amélioration de l'efficacité opérationnelle
- la réduction des coûts fixes

À Clabecq les investissements de développement de près de 20 millions d'euros sont prévus dans les installations, or investissement de maintenance sur la période afin d'orienter les activités vers les produits plats à hautes valeurs ajoutées ; la transformation de NMLK à Clabecq ne sera possible sans une modification profonde de la culture et du climat social. L'amélioration de l'efficacité opérationnelle est un élément clef pour la réussite du plan et la pérennisation de l'emploi. Malheureusement, cette transformation induit la perte de 290 emplois, c'est bien évidemment regrettable. C'est ce qui est annoncé, c'est l'intention de la NMLK. Je rappelle qu'il y a la procédure Renaud et que toutes les pistes vont être envisagées pour voir comment on peut limiter ce nombre, de voir comment on peut travailler aussi avec les sous-traitants pour qui les profils des personnes concernées qui perdraient leur emploi pourraient convenir. Évidemment, aussi avec les

opérateurs de formation pour voir ce qu'il est possible d'envisager. Au total, le plan de transformation de Clabecq représente un besoin financier bien supérieur à ce qu'aurait coûté une fermeture. Cela démontre l'implication et la conviction de l'actionnaire privé dans ce plan. On peut évidemment dire : « oui, mais enfin en attendant, il y a 290 emplois qui tombent à la trappe. Bien évidemment, mais preuve aussi que Clabecq croit en un projet industriel wallon avec ce plan de restructuration, c'est qu'il maintient l'activité à Clabecq. Ce n'est pas rien. Je l'ai confirmé quand j'ai été il y a quelques mois voir l'actionnaire à Moscou. L'orientation était la fermeture pure et simple de Clabecq. C'est ce qui était sur la table et on a avec, il faut le reconnaître, le patron ici en Belgique, plaidé pour, non seulement l'investissement à La Louvière, mais aussi pour le maintien d'une activité et d'un projet à Clabecq. À La Louvière, il est prévu une augmentation des volumes avec un investissement de développement sur le train à chaud de 130 millions d'euros hors investissement de maintenance. Avec cet investissement, le train à chaud repart pour plusieurs dizaines d'années, ce qui pérenniserait l'emploi sur le site, mais soyons clair aussi, il ne faut pas croire que cela va en créer de nouveau. Je ne dis pas qu'on sera à la marge, mais en termes de maintien, c'est une garantie très forte. Au niveau de NBH, le plan 2019-2022 implique de couvrir les coûts de restructuration, les pertes et besoins liés à l'activité depuis janvier 2018, les investissements de développement et de maintenance et le financement de l'évolution du besoin en fond de roulement de l'activité. Dans le cadre de ce besoin global, la SOGEPA participerait à hauteur de 100 millions d'euros à une augmentation de capital total de 221 millions d'euros. Le financement de la SOGEPA est destiné exclusivement aux nouveaux investissements, je le répète, à réaliser sur les sites wallons à hauteur d'un peu moins de 50 % de ceux-ci.

Les négociations en cours entre les actionnaires prévoient que la SOGEPA bénéficie dans 4 ans d'une option de vente à NMLK pour 24 % du capital, soit prêt de la moitié de sa participation assurant un rendement annuel garanti sur l'investissement de 100 millions d'euros à un taux de marché. L'intervention capitale pour couvrir le financement des investissements industriels dans les usines wallonnes est donc totalement préservé.

Dans le cadre de ce nouvel accord et de ce plan stratégique 2019-2022, NMLK s'engagerait à financer le solde des investissements en équipements. Le plan de restructuration de Clabecq, ainsi que les besoins liés à l'activité de NBH en ce compris ceux découlant de l'année 2018.

Le risque lié au business plan en ce compris le dépassement en cas de retard dans sa mise en œuvre reposerait entièrement sur NMLK, il est erroné d'écrire que l'apport de la SOGEPA finance le plan social de Clabecq ou les pertes.

J'espère que vous comprenez désormais le contexte global, la dynamique de la négociation entre les deux actionnaires ces derniers mois, ainsi que la rationalité et l'investissement de la SOGEPA malgré l'important plan social annoncé à Clabecq.

Alors au sujet des travailleurs, dès l'annonce de l'intention de licenciements collectifs intervenus lors d'un conseil d'entreprise extraordinaire le 17 janvier dernier, j'ai souhaité rencontrer les travailleurs de Clabecq. Cette rencontre a été organisée le 22 janvier en présence de la SOGEPA. L'échange à mon sens était constructif malgré toute la compréhension par rapport à la situation des travailleurs. Je peux comprendre cette colère quelques jours après l'annonce de l'intention de licenciements. Les syndicats ont exposé leurs revendications pour entamer la phase d'informations et de consultations de la procédure Renault. Il est notamment question de la mise en place de groupe d'experts pour l'analyse des questions techniques. J'ai relayé auprès de la direction le souhait des syndicats et d'avoir aussi une expertise extérieure à l'entreprise. La SOGEPA a également pu leur expliquer la situation globale, il est important de rappeler que les travailleurs avaient repris la veille, ce que je n'ai pas manqué de saluer dans un contexte terriblement difficile.

Je pense que c'était aussi important de donner un signal à l'actionnaire privé et à l'actionnaire public.

Le 24 janvier, j'ai également rencontré le CEO de NBH, toujours en présence de la SOGEPA. Il m'a exposé la situation, le plan stratégique dans le détail. J'ai pu relayer les demandes des représentants des travailleurs.

J'ai invité les syndicats et la direction à mettre tout en œuvre pour entamer les discussions dans le cadre de la procédure Renault le plus sereinement possible. Cela me semble essentiel, vu les enjeux en termes d'activité économique et d'emploi. Si l'intention de licenciement est confirmée, NMLK continuera d'employer plus de 900 personnes en Wallonie, auxquelles il faut ajouter les emplois indirects que l'activité crée.

J'ai également écrit au ministre fédéral de l'Emploi, Kris Peeters, qui avait annoncé à la Chambre des représentants qu'il rencontrerait les syndicats. Les syndicats souhaitaient le voir, notamment pour aborder la problématique des prépensions. Je le lui ai signalé et je lui ai écrit un courrier officiel.

Via la phase d'information et de consultation de la procédure Renault, le dialogue social débute. Il appartient aux différents interlocuteurs sociaux d'étudier et d'analyser les différentes possibilités qui pourraient diminuer le nombre d'emplois impactés par la restructuration. Au terme de la procédure Renault, le plan social sera signé et NMLK Clabecq devra initier la mise en place d'une cellule pour l'emploi, dont l'objet sera de proposer un programme de reclassement aux



travailleurs licenciés. Le choix du ou des opérateurs chargés de la prise en charge de cet accompagnement appartient aux interlocuteurs sociaux et devra être précisé dans le plan social. En Wallonie, cet accompagnement peut être réalisé par des opérateurs privés et/ou une cellule de reconversion. Le FOREm viendra bien évidemment en appui de la reconversion des travailleurs licenciés dans le cadre de l'accompagnement spécifique qui sera mis en place au terme de la procédure de licenciement collectif.

Monsieur le Président, excusez-moi d'avoir été long, mais c'était important de pouvoir rappeler ces différents éléments, de rappeler l'historique, la situation du drame social, mais aussi des perspectives - permettez-moi l'expression - qui restent positives, encourageantes et optimistes d'avoir un projet industriel de la part de NLMK, de maintenir une activité forte en Région wallonne, de réaliser des investissements importants et de maintenir un certain nombre d'emplois. Ce qui est évidemment tout sauf négligeable.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur le Ministre. La situation méritait bien évidemment une réponse complète.

La parole est à M. Gillot.

**M. Gillot** (PTB-GO !). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Je dois dire qu'il y a beaucoup d'autres interrogations qui sont encore pendantes, notamment les flux financiers qu'il y a eu entre NLMK Russie et NLMK Clabecq.

Je voudrais rappeler que NLMK est quand même un groupe qui a fait des bénéfices immenses et qui a vu ses bénéfices augmenter ces dernières années. Son patron russe est dans les cinquantièmes plus grandes fortunes mondiales. Ces rappels ne sont pas inutiles.

Vous avez dit que l'argent public devait être bien utilisé. Évidemment, je partage totalement cet avis. Mais pour quoi faire ? Quand vous m'avez rappelé les objectifs et les missions de la SOGEPa – apporter son soutien, participer à un projet d'avenir, et cetera – je dirais que, faire tout cela, oui, mais pour quoi le faire ? Si ce n'est pas pour développer l'emploi, je ne comprends pas. Si c'est uniquement pour dire d'avoir, comme le disaient M. Magnette ou M. Marcourt, que j'avais interrogés dans bien des situations sur le même thème, si c'est uniquement pour créer de la valeur ajoutée, cela n'a pas de sens. Il faut vraiment utiliser l'argent public et des aides aux entreprises – encore une fois, cela dépend lesquelles. Celle-ci, c'est vraiment pour développer l'emploi.

Le problème, je vois bien que ce n'est pas l'objectif qui est recherché à travers les aides aux entreprises. M. Renaud Witmeur, qui est président du Comité de direction de la SOGEPa, disait que si les pertes

d'emploi sont importantes, il apporte tout son soutien au management. Il dit : « Quel que soit le dossier, je ne défends jamais un nombre d'emplois déterminé à maintenir ; je défends le fait que l'emploi doit correspondre à la nécessité ». Si c'est pour avoir un instrument public qui aide des entreprises, mais qui se comporte exactement comme une société privée, les travailleurs et moi-même ne voyons vraiment pas l'utilité d'avoir ce genre de structure.

Voilà un peu pour dire aussi que les 18 millions d'euros projetés d'être investis sur Clabecq seront, aux dires des travailleurs – et ils sont experts en la matière – largement insuffisants pour assurer un avenir là.

Pour conclure, j'ai lu dans la presse que NLMK disait qu'il coupait le pied pour pouvoir sauver la jambe. Je considère que, quand on supprime 290 emplois sur 580, ce n'est pas un pied que l'on coupe, mais bien la moitié du corps. Soyez certain, Monsieur le Ministre, que je reviendrai évidemment sur le dossier prochainement.

**M. le Président.** - La parole est à M. Idrissi.

**M. Idrissi** (PS). - Nous avons aussi rencontré la direction, avec les bourgmestres de Tubize et d'Ittre. Je peux vous dire qu'ils ne m'ont vraiment pas convaincu. À la question du rôle de NPS, j'ai eu une vague explication : NLMK Plates Sales, qui est, selon la direction, un *trader*.

On a un peu analysé la situation financière. On se demande, en sachant qu'en 2016 et en 2017, il y a eu une augmentation, en tout cas au niveau de la refacturation entre NPS et NLMK Clabecq, à façon de 38,55 %, ce qui représente un passage de 36 289 938 euros à 50 281 110 euros. La SOGEPa a-t-elle un droit de regard sur les activités du groupe NLMK et sur les dispositifs de refacturation entre les différentes entités du groupe ?

**M. le Président.** - Vous avez terminé. Il n'y a pas de question possible. Il faudra reformuler si vous voulez interroger le ministre.

Avez-vous terminé au-delà de cette question ?

**M. Idrissi** (PS). - J'ai terminé.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre à la fois pour l'historique du dossier et le rôle de chacun en la matière. Effectivement, il faudra continuer à creuser les informations pour comprendre les jeux d'écriture entre les différentes branches de NLMK et s'assurer, parce qu'il me semble effectivement que réinjecter 20 millions d'euros à Clabecq pour une seule entreprise pour un seul produit dont vous ne m'avez pas confirmé la non-délocalisation... Vous ne m'avez pas répondu là-dessus,

Monsieur le Ministre. Je vous ai posé deux questions auxquelles je n'ai pas eu de réponse : le fait que le produit est breveté et de ce fait non délocalisable ; et les possibilités existantes par rapport aux emplois dans les autres entreprises de la région. Je n'ai pas eu de réponse à ces questions.

*(Réaction de M. le Ministre Jeholet)*

Vous n'en avez pas. D'accord, je reviendrai auprès de vous plus tard pour essayer d'y voir clair.

Ce qui est évidemment essentiel, c'est de pouvoir s'assurer – et les éléments dont on dispose font craindre effectivement que 20 millions à réinvestir sur Clabecq ne suffiront pas – de maintenir l'emploi, sauf s'il y a justement ces garanties en matière de produits non délocalisables pour des raisons bien précises liées au produit fabriqué à Clabecq.

D'autre part, je pense important – et vous avez dit avoir rencontré tant les travailleurs que les CEO – d'être en discussion avec la SOGEP. Je pense qu'il faut continuer à assurer le maximum d'information de part et d'autre pour éviter les malentendus.

Le contact avec Kris Peeters, vous l'avez eu. C'est important de revenir auprès de lui, notamment pour la fin de la convention collective 126 qui a pris fin au 31 décembre et qui permettait d'abaisser l'âge d'accès au RCC à 56 ans pour les entreprises en restructuration. Cette possibilité n'existe plus depuis fin 2018. Je voulais savoir si vous aviez pu entamer une démarche très claire par rapport à cela envers le ministre fédéral. Et si le contexte le permet mais c'est évidemment un pis-aller absolument nécessaire pour les employés, pour les travailleurs.

Enfin, pour ce qui est de la phase de discussion sur les procédures Renault – je pense qu'on est encore dans les phases d'information – mais, effectivement, il faudra pouvoir faire toute la lumière et le point sur tout ce qui est possible en ce qui concerne l'utilisation de ces procédures.

Avec Caterpillar, on a eu à examiner et à voir l'ensemble des dispositifs qui pouvaient nous permettre, à la fois de garantir un plan industriel pertinent, à long terme, et de pouvoir garantir pour les travailleurs les moins mauvaises solutions pour assurer leur reconversion.

**QUESTION ORALE DE MME GAHOUCI À  
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE  
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE  
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE  
PLAN STRATÉGIQUE DE LA SONACA »**

**QUESTION ORALE DE MME SIMONET À  
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE  
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE  
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR LE  
PLAN STRATÉGIQUE DE LA SONACA**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gahouchi à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le plan stratégique de la SONACA ».

La parole est à Mme Gahouchi pour poser sa question.

**Mme Gahouchi (PS).** - Monsieur le Ministre, il est beaucoup question de restructuration dans l'actualité récente, vous en conviendrez.

On sait que l'aéronautique est une industrie phare de la Wallonie et la SONACA en est une composante essentielle, présente depuis longtemps à Charleroi. Depuis toute petite, je sais que pour aller à Caterpillar voir mon papa, on passait par la SONACA. C'est donc un vrai fleuron de Charleroi et la pérenniser est un objectif à privilégier.

Le marché est à la fois compétitif et cyclique, on le sait tous. Les clients sont de plus en plus gros et leur regroupement les rend plus puissants et plus exigeants. L'entreprise subit donc des pressions sur les prix, lorsqu'elle décroche des contrats, sans compter les incertitudes qui planent toujours sur certains dossiers, comme celui du remplacement futur des F-16 de la Force aérienne belge. Je vous avais déjà posé une question à ce sujet, il y a quelques mois d'ici.

En ce qui concerne la SONACA, les changements annoncés concernant l'entreprise semblent davantage viser un plan stratégique qu'une survie via une restructuration. La loi Renault n'est d'ailleurs pas du tout concernée. Cela n'empêche pas de s'inquiéter du sort des travailleurs visés par cette annonce.

Les questions, Monsieur le Ministre, sont donc de trois ordres.

Tout d'abord, concernant la situation du personnel, peut-on confirmer qu'il n'y aura pas de licenciements à proprement parler ?

Il est question de non-renouvellement de contrats CDD, et de départs volontaires. Peut-on les chiffrer aujourd'hui ? Qu'advient-il des personnes laissées sur le carreau ?

Ensuite, concernant les investissements, les 47 millions d'euros à investir dans les trois prochaines années sont-ils confirmés ? Peut-on en connaître les détails ?

Quels sont les axes du nouveau plan stratégique ?

Enfin, vous aviez, lors de votre prise de fonction comme ministre, affirmé que la revente des parts de la Région dans la SONACA n'était pas à l'ordre du jour. Confirmez-vous aujourd'hui cette position ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme Simonet pour poser sa question.

**Mme Simonet** (cdH). - Monsieur le Ministre, la SONACA a présenté un plan stratégique, sur trois ans, pour organiser son schéma industriel. L'entreprise subirait actuellement une évolution défavorable du dollar et le renforcement de la concentration des acteurs du secteur de l'aéronautique ; de fait, il ne reste plus que deux gros acteurs : Airbus et Boeing.

Plus d'une centaine d'emplois devraient disparaître, à raison d'environ 80 ouvriers sur 940 et une soixantaine de cadres sur 670. La SONACA ne devrait toutefois pas procéder à des licenciements secs.

On notera que certaines activités, essentiellement basées sur le coût de la main-d'œuvre, seront délocalisées en Roumanie. En revanche, plusieurs dizaines de millions d'euros devraient être investis en Belgique ; ce qui répond à une certaine logique industrielle, selon une organisation syndicale.

Deux éléments peuvent toutefois, malgré ces mesures sévères, inciter à l'optimisme. D'une part, les négociations en cours avec Lockheed Martin, dans le cadre des retombées liées à l'achat du F-35, ainsi que les contrats prévus en Amérique du Nord dans la suite du rachat de LMI.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous faire le point sur la situation de l'entreprise, sa rentabilité, et sur ses perspectives ?

Peut-on écarter la possibilité d'autres délocalisations que celles prévues à ce jour ?

La compétitivité des activités restantes en Région wallonne est-elle garantie à moyen, long terme ?

Où en sont les négociations avec Lockheed Martin à propos des retombées économiques liées au F-35 ?

En quoi consisteraient-elles précisément ? Envisage-t-on à cet égard des créations d'emplois ?

Des retards et surcoûts ont été engendrés dans la suite du rachat de LMI. Le groupe SONACA arrive-t-il désormais à suivre ces commandes ?

L'activité belge est-elle renforcée par ces contrats aux États-Unis et au Canada ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Mesdames les députées, le plan stratégique est un exercice d'anticipation et de prévision que la SONACA réalise tous les trois-quatre ans. Cela permet à l'entreprise de simuler et d'anticiper son évolution et surtout de mieux décider les initiatives stratégiques nécessaires pour assurer sa stabilité et son développement.

C'est un exercice qui se veut exhaustif et qui est basé sur les meilleures hypothèses disponibles à un moment donné.

Il est habituellement partagé en détail et en toute transparence avec les représentants syndicaux et avec le personnel, toutes les catégories de travailleurs. Ce fut bien le cas à l'occasion de la dernière présentation devant le conseil d'entreprise, le 21 janvier dernier. Il y a d'ailleurs eu peu de réactions des uns et des autres suite au partage de ce plan stratégique.

Les prévisions montrent un groupe globalement en croissance, bien positionné dans son secteur mais sous pression en termes de marges.

Cette situation n'est pas neuve, le secteur n'est pas facile avec la toute-puissance des avionneurs face à leurs fournisseurs.

L'exercice d'anticipation a conclu que des efforts permanents étaient nécessaires sur tous les sites. Sur base des contrats existants, d'ici fin 2021, le site de Gosselies pourrait voir son effectif ouvrier réduit d'environ 80 équivalents temps plein et l'effectif employés et cadres de 60 équivalents temps plein. Cela n'inclut pas de prévisions chiffrées pour de nouvelles opportunités en cours de développement et dont l'impact pour l'emploi ne peut être que positif – tubes titane, usage métaux durs, retour économique lié aux F-35, par exemple.

Sur son activité historique de production de bords d'attaque, les opportunités de développement sont néanmoins rares, compte tenu du peu de nouveaux programmes lancés par les avionneurs.

Il n'y a pas de réduction d'emplois forcés nécessaire, il n'est pas question de plan de licenciement collectif. La quasi-stabilité attendue est tout à fait gérable grâce au départ naturel, à la gestion des contrats

de durée déterminée et à la mise en place d'un plan d'aménagement de fin de carrière sur base volontaire.

Les mesures présentées pour garantir la compétitivité de l'entreprise incluent tout ce qui est prévu dans les trois années à venir et d'autres délocalisations ne sont pas envisagées aussi longtemps que les hypothèses de marché restent valables.

Les investissements de 47 millions d'euros sur le site de Gosselies couvrent la période de 2018 à 2021 et sont de nature à renforcer la compétitivité du site dans des activités de pointe, là où il devrait être possible d'être structurellement rentable dans la durée.

La croissance du groupe dans les trois ans à venir sera bien soutenue par les ventes en Amérique du Nord, USA et Canada en forte croissance.

Le défi reste d'améliorer la rentabilité des opérations américaines, les performances de la filiale LMI étaient en deçà des attentes en 2018.

L'achat des F-35 par l'armée belge devrait offrir des opportunités de création d'activités et d'emploi pour la SONACA. Des discussions sont actuellement en cours avec Lockheed Martin.

Enfin, je vous confirme qu'à ce jour, il n'est pas envisagé de céder les intérêts de la Région dans l'entreprise, il n'y a pas de dossier sur la table. Maintenant, si vous me posez la question – est-ce que c'est vocation de la Région wallonne et des pouvoirs publics à être actionnaires à ce point dans une activité comme la SONACA ou une entreprise de défense ou de fabrication d'armes ? –, je vous répondrai que tout est discutable mais on discutera d'abord du projet industriel, du maintien de l'emploi, des garanties des centres de décision ; cela, c'est pour l'avenir. Je ne vous dis pas qu'il n'y aura jamais de décision, quelles que soient d'ailleurs les majorités par rapport à la SONACA, par rapport à la FN, par rapport aux entreprises, participée par la Région.

Tout à l'heure, on parlait de NMLK et d'un retrait dans l'actionnariat.

À un moment donné. Si l'on voit que le projet industriel est viable, que les emplois sont maintenus, la Région wallonne n'a pas toujours vocation de rester à vie dans des entreprises quelles qu'elles soient. Il faut voir qui est acquéreur, le moment et toutes les garanties que l'on peut avoir par rapport au projet et au maintien de l'emploi.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Gahouchi.

**Mme Gahouchi (PS).** - Je pense que Mme Simonet et moi-même, lorsque l'on a vu le plan stratégique, on s'est posé les mêmes questions : qu'advient-il de ces personnes qui vont être... Je cherche un mot pour ne pas dire « licenciées », parce que l'on sait qu'il y aura pas

de licenciement sec. Nous espérons que les CDD qui ne seront pas reconduits, dès que la SONACA reprendra une croissance, ces gens, comme ils sont spécialisés dans le domaine – vous savez mieux que moi encore que ce sont des spécialistes dans certains domaines qui travaillent dans cette entreprise –, on ira les chercher de manière privilégiée.

J'ai aussi entendu qu'il y a eu une véritable concertation lors du conseil d'entreprise et que les ouvriers entendaient très bien cette restructuration. Je voulais simplement des assurances, Monsieur le Ministre. Comme je vous le disais tout à l'heure, c'est un fleuron de l'industrie aéronautique wallonne et carolo. Chaque fois que nous entendons cela, nous avons des craintes.

Nous voilà rassurés.

Pour les parts de la Région wallonne dans la SONACA, je vous avais simplement demandé si c'était à l'ordre du jour ou pas. Vous m'avez répondu, on verra la suite. Je reviendrai certainement sur ce sujet-là un peu plus tard.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Simonet.

**Mme Simonet (cdH).** - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse complète. J'ai noté qu'il n'y aurait pas de licenciement collectif, que les départs seraient gérables, soit par le non-renouvellement des contrats à durée déterminée, qu'il y avait une grande transparence dans les explications qui avaient pu être fournies au moment du conseil d'entreprise, que la société est saine, qu'elle est en croissance, mais que des efforts permanents doivent être faits.

Nous sommes bien entendu particulièrement attentifs au développement de l'entreprise et aux personnes qui n'auront pas leur contrat renouvelé.

On forme l'espoir que de nouveaux projets, de nouveaux marchés, de nouveaux contrats, sur lesquels on ne sait pas encore se prononcer, peuvent permettre de renforcer l'entreprise et de réengager, les cas échéant, les personnes qui la quittent pour l'instant.

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À  
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE  
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE  
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE  
FONDS DESTINÉ AU SECTEUR SPATIAL »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le Fonds destiné au secteur spatial ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

**M. Evrard (MR).** - Monsieur le Ministre, lors de l'examen du budget en novembre dernier, nous avons notamment évoqué la volonté de dégager un fonds à concurrence de 20 millions d'euros destiné à accompagner un secteur en plein développement ; je parle du secteur spatial.

Chacun s'accorde à dire que c'est un secteur en pleine expansion et qui représente une opportunité à ne pas manquer, notamment en matière d'emplois futurs. La Wallonie dispose d'une expertise et d'un tissu industriel reconnu en la matière, d'ailleurs soutenu par le pôle de compétitivité Skywin.

Vous aviez annoncé que des rencontres devaient avoir lieu entre les différents acteurs du secteur, notamment pour définir une stratégie et une orientation future de ce fonds, ainsi que la manière dont le budget allait être utilisé.

Je voyais d'ailleurs, il y a quelques minutes, sur Facebook, le ministre-président qui était à La Haye pour visiter le Centre européen de technologie spatiale – c'est dire si la Wallonie est sur la balle en la matière.

Ces réunions ont-elles déjà eu lieu à ce niveau-là ? Des orientations ont-elles déjà été décidées ? Qui en sont les interlocuteurs et les personnes avec qui vous souhaitez travailler pour optimiser la destination de ce fonds ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, durant le mois de décembre, j'ai en effet rencontré plusieurs entreprises wallonnes actives dans le secteur spatial. Celles-ci sont venues me présenter des axes de travail pour la définition d'un plan stratégique pour le spatial wallon.

Des représentants de la SRIW, du pôle de compétitivité Skywin, de Wallonie Espace et du milieu universitaire, ainsi que de nombreux représentants d'entreprise, étaient également présents lors de cette réunion.

J'ai demandé, à la suite d'une longue réunion, à différents interlocuteurs de formuler des propositions de mesures concrètes. Des contacts se sont poursuivis avec mon cabinet qui est actuellement occupé à finaliser des échanges en vue de présenter prochainement les grandes lignes stratégiques sur lesquelles le Gouvernement wallon pourra donner une impulsion rapidement afin de soutenir ce secteur. Vous savez qu'il y a des dossiers en cours sur lesquels il faut aussi intervenir.

En effet, il est notamment question d'une enveloppe localisée à la SRIW et dédiée à ce secteur. Je vous confirme les discussions que nous avons eues dans le cadre de la note de politique générale et du budget.

Voilà ce que je peux vous en dire. Vous allez me dire que ce n'est pas grand-chose, mais vous comprendrez qu'il y a une primeur à réserver à mes collègues du Gouvernement.

Je ne doute toutefois pas que, d'ici quelques jours ou semaines, on puisse refaire dans cette commission le point sur les mesures concrètes dans le cadre d'une stratégie bien définie avec le secteur que nous pourrions mener avec le Gouvernement.

**M. le Président.** - La parole est à M. Evrard.

**M. Evrard (MR).** - Monsieur le Ministre, merci pour cette réponse effectivement laconique, mais qui ne me pose pas de problème.

*(Réaction de M. le Ministre Jeholet)*

Tout à fait, c'est bien ce que je retiens de votre réponse.

C'était extrêmement important de réinsister – on évoquait il y a quelques minutes la SONACA – sur l'expertise qui est la nôtre en Wallonie par rapport à une dynamique mondiale. Quand on voit les ambitions des Chinois ou autres par rapport au domaine spatial, je crois que la Wallonie peut saisir au mieux les opportunités, comme elle l'a d'ailleurs fait dans le passé avec une certaine réussite.

**QUESTION ORALE DE MME GAHOUCI À  
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE  
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE  
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR  
« L'INCERTITUDE CONCERNANT LA FUSION  
D'ALSTOM ET DE SIEMENS »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gahouchi à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'incertitude concernant la fusion d'Alstom et de Siemens ».

La parole est à Mme Gahouchi pour poser sa question.

**Mme Gahouchi (PS).** - Monsieur le Ministre, lors de ma question du 6 novembre sur la fusion d'Alstom et de Siemens et les incertitudes pesant sur les travailleurs d'Alstom Charleroi, nous avons évoqué l'enquête approfondie ouverte par la Commission européenne sur le projet de fusion qui lui avait été notifié début

juin 2018. Cette étude et ses conclusions étaient attendues pour la fin de l'année 2018 ou, au plus tard, pour le début de l'année 2019.

D'après les dernières informations, il semble que les services de la commissaire européenne à la Concurrence, la Danoise Margrethe Vestager, doutent de la pertinence de la fusion en regard des règles européennes de concurrence. La proposition de cession d'actifs émise par Alstom et Siemens a été jugée insuffisante en décembre. Les deux groupes hésiteraient à aller plus loin. La décision devrait à présent intervenir au plus tard le 19 février.

Du côté du Gouvernement français, la pression pour autoriser la fusion est réelle. Ainsi, le ministre de l'Économie, Bruno Lemaire, laisserait le champ libre au géant chinois du ferroviaire CRRC, et le porte-parole du Gouvernement français a, le 16 janvier, qualifié le possible rejet de l'opération d'« erreur économique politique et de faute politique ».

Par ailleurs, l'office anticartel allemand soutient la position de la commissaire européenne.

Confirmez-vous la date du 19 février pour la décision européenne ?

Êtes-vous en contact avec votre homologue du Gouvernement français ?

Quels contacts entretenez-vous avec la direction et les travailleurs du site carolo d'Alstom ?

Comment anticipez-vous, en tout cas, les conséquences de la fusion et/ou du refus de celle-ci à cette date ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, ce dossier fait l'objet, vous le savez, de toute mon attention. Ma principale préoccupation est évidemment que cette fusion si elle est opérée soit de nature à perturber le fonctionnement et l'équilibre du site carolorégien d'Alstom puisque cela représente un nombre considérable de travailleurs. Je vous avais indiqué en novembre dernier que dès l'annonce de la fusion, j'avais rencontré la direction du site d'Alstom Charleroi pour établir un contact qui a été évidemment maintenu durant toute l'année. Mon Cabinet a notamment revu la direction depuis à de nombreuses reprises pour échanger sur l'état du dossier.

Je n'ai pas eu d'échanges avec mon homologue français, mais je peux vous indiquer qu'en décembre dernier, j'ai pris l'initiative de m'adresser à la Commissaire européenne à la concurrence afin de lui indiquer ma vive préoccupation sur les conséquences

néfastes pour l'unité de Charleroi que pourrait entraîner la fusion où les mesures correctrices proposées par les deux groupes pour recevoir le feu vert de la commission. Le Premier ministre que j'avais sensibilisé dès l'annonce de la fusion a été informé de cette démarche.

Les informations dont je dispose indiquent que l'annonce de la décision de la Commission européenne, bien que prévue pour le 19 février 2019, pourrait intervenir plus tôt. On parle du 6 février, mais bon, j'ai été habitué aussi à ce que les dates ne correspondent pas toujours aux annonces. Les médias, vous l'avez vu, relataient la semaine dernière que le projet de fusion pourrait être recalé, encore aujourd'hui matin, avant d'annoncer qu'Alstom et Siemens avaient transmis de nouvelles propositions de mesures correctrices.

Je reste bien évidemment entendu extrêmement attentif à ce dossier d'une très haute importance. J'espère vivement que, quelle que soit la décision de la Commission européenne, l'équilibre du site de Charleroi ne sera pas perturbé surtout compte tenu du fait qu'Alstom Charleroi s'inscrit actuellement dans une dynamique positive avec un carnet de commandes bien rempli et que les nouvelles en termes d'activités sont positives.

Donc voilà, on attend impatiemment la décision de la Commission européenne. Je l'ai dit, la Commission ne m'informe pas de la décision qu'elle pourrait rendre. Il y a des bruits qui courent. Il y avait encore un article aujourd'hui de la presse. Nous suivons ce dossier de très près et partageons évidemment toute votre attention sur l'avenir de cette entreprise à Charleroi.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Gahouchi.

**Mme Gahouchi** (PS). - Merci, Monsieur le Ministre. Je vous sens préoccupé comme moi de l'avenir de cette entreprise et il est évident que s'il y a un transfert de compétences vers la France, alors on craint une grosse catastrophe sur le site de Charleroi. Vous le dites, peut-être que la décision va arriver plus tôt que le 19 février. J'ose espérer qu'elle sera positive pour le site carolo. Je reviendrai sur le même sujet dans les prochaines semaines pour en savoir un peu plus.

**QUESTION ORALE DE M. LUPERTO À  
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE  
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE  
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA  
PROPORTION D'ENTREPRISES NON  
PRÉPARÉES AU BREXIT »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Luperto à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la

Formation, sur « la proportion d'entreprises non préparées au Brexit ».

La parole est à M. Luperto pour poser sa question.

**M. Luperto (PS).** - Monsieur le Ministre, il apparaît qu'en Belgique, 4 entreprises sur 5, soit près de 80 % des 25 000 entreprises qui entretiennent des relations commerciales avec le Royaume-Uni, ne sont pas prêtes pour y faire face.

Votre homologue au Fédéral s'en est inquiété et tire lui-même la sonnette d'alarme en vue de prévenir cette situation sur base d'une estimation des douanes belges. Une des difficultés réside dans les formalités douanières qu'une entreprise devra remplir si elle souhaite continuer à entretenir des relations commerciales outre-Manche, notamment par l'obtention d'un *Economic Operator Registration and Identification*.

Pour faire face à cette situation, il a réuni en réunion de crise l'ensemble des organisations patronales en vue de préparer les entreprises à ces dispositions précises.

Confirmez-vous, Monsieur le Ministre, les chiffres que j'ai évoqués ?

Sommes-nous dans la même proportion en ce qui concerne la Région ?

Qu'avez-vous fait, en ce qui vous concerne, en vue de prévenir ces entreprises ?

Que comptez-vous faire le cas échéant en fonction de l'évolution actuelle quasi quotidienne du dossier ?

Selon Hans Geeroms, spécialiste sur les questions du Brexit pour la Banque Nationale, les PME qui seraient les grandes victimes du Brexit, celles-ci entretiennent principalement des relations commerciales avec des pays de l'Union et ne se sont pas familiarisées avec les procédures, les réglementations et les coûts relatifs aux formalités d'exportation. Face à ces difficultés, certaines entreprises pourraient même aller jusqu'à renoncer à commercer avec la Grande-Bretagne, dit-il.

Par conséquent, comment anticipez-vous les impacts économiques et les impacts en termes d'emploi qui en découleraient ?

Avez-vous une nouvelle estimation actualisée de ces impacts à la lumière de cette nouvelle donnée ?

Une actualisation du guide Brexit pour les entreprises wallonnes est-elle déjà envisagée ?

Je vous remercie déjà pour les réponses que vous voudrez m'apporter, Monsieur le Ministre.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Jeholet

**M. Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, qui sait prédire ce qui va se passer d'ici la fin mars et ce qui semble se dessiner ne me semble pas une opération *win win*, mais plutôt une mauvaise opération et pour nos entreprises et pour les entreprises en Grande-Bretagne. Il y a beaucoup d'inquiétudes. Je l'ai déjà dit que j'ai eu l'occasion d'aller, il y a quelques semaines, à Londres et en Écosse, et j'ai pu mesurer qu'aussi de ce côté, là-bas, les entreprises étaient très perturbées, très inquiètes, légitimement.

Alors, l'Administration belge des douanes a indiqué que sur les 25 000 entreprises belges concernées par les échanges intracommunautaires avec le Royaume-Uni qui n'avaient pas encore de numéro EORI qui est une identification imposée par la Commission européenne aux opérateurs économiques traitant avec des autorités douanières. Seulement 20 % depuis lors ont demandé ce numéro. Les exportations wallonnes vers le Royaume-Uni représentent, vous le savez, environ 14 %. Quatorze pour cent des exportations belges vers ce pays. La proportion de firmes concernées qui ne sont pas encore en ordre de numéro EORI devrait être similaire.

S'agissant des initiatives qui ont été prises, à ma demande, l'AWEx a édité un guide Brexit pour les entreprises wallonnes afin de préparer nos sociétés aux impacts possibles. Il les amène à se poser les bonnes questions, il leur indique où trouver les informations pertinentes. Il est disponible sur le site de l'AWEx et a été diffusé via ses newsletters et ses réseaux sociaux, via les fédérations professionnelles et tous les autres opérateurs, le commerce extérieur, les centres régionaux de l'AWEx et, à l'occasion de plusieurs séminaires organisés sur le Brexit.

L'actualisation du guide n'est pas prévue à ce stade. Le guide a été rédigé dans l'optique d'un *no deal*. Une mise à jour sera envisagée lorsque la situation sera clarifiée. Je pense qu'il faudra beaucoup de réactivité et d'agilité si c'est le cas. Le guide a fait l'objet d'un *mailing* auprès de 6 880 sociétés de la base de données de l'AWEx. Les newsletters thématiques sont envoyées à intervalle régulier auprès des entreprises qui exportent vers le Royaume-Uni, et cela jusque fin mars.

Par ailleurs, après le premier séminaire Brexit organisé par l'AWEx le 5 juin 2018 lors des *Wallonia Export Days*, plusieurs séminaires d'informations sur les sujets ont été organisés et continuent de l'être dans différentes villes wallonnes. Notamment, à Tournai, à Louvain-la-Neuve, à Namur, à Liège et à Libramont. Depuis fin novembre et en collaboration avec le SPF Économie, l'Administration générale des douanes et Accises, et les Chambres de commerce et d'industrie. De plus, certains secteurs ont pris spontanément l'initiative d'organiser ce type de séminaire à destination de leurs membres. Comme Essensia qui a

organisé un atelier sur le sujet le 12 décembre dernier à Nivelles.

Concernant les conséquences sur l'emploi wallon, l'IWEPS a réalisé en septembre 2018, une étude sur les répercussions économiques potentielles d'un Brexit dur à moyen terme sur l'économie wallonne. Cette étude est toujours d'actualité. Le scénario du Brexit dur fait l'hypothèse que le 29 mars 2019, le Royaume-Uni cessera d'être un pays membre de l'Union européenne de façon brutale. C'est-à-dire, sans accord de retrait ratifié par le Parlement britannique. C'est le scénario du *no deal* selon lequel le Royaume-Uni n'aurait plus automatiquement accès au marché intérieur européen et où les relations commerciales entre le Royaume-Uni et l'Union européenne s'effectueraient sur base des règles de l'Organisation mondiale du commerce.

Les estimations de l'IWEPS révèlent que dans le cas d'un éventuel Brexit dur, la Wallonie serait moins affectée que la Flandre. Au total, la Flandre perdrait 0,7 % de sa valeur ajoutée et accuserait un recul de 0,8 % de l'emploi, soit un peu plus de 20 000 postes de travail perdus. La Wallonie accuserait en termes relatifs, des pertes à peu près de moitié moindres que la Flandre à hauteur de 0,4 %, tant de sa valeur ajoutée que son niveau d'emplois, ce qui représente quand même 5 000 emplois.

Finalement, il faut noter que, quel que soit le résultat des négociations, accord ratifié ou non, étant donné la décision unilatérale du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne, il deviendra un pays tiers qu'il faudra aborder en tant que tel. Les relations commerciales entre le Royaume-Uni et la Wallonie, Belgique, ne s'arrêteront pas.

Mais il y aura des répercussions évidemment sur la fluidité de nos échanges. Nos entreprises devront s'adapter pour conserver leur courant d'affaires avec ce marché, ce qui n'est pas un défi simple.

**M. le Président.** - La parole est à M. Luperto.

**M. Luperto (PS).** - Je remercie M. le Ministre pour les informations qu'il nous apporte sur ce qui aura été mis en œuvre, notamment par l'AWEx, mais aussi par d'autres partenaires, dans le cadre, en effet, de la relative impréparation que peuvent connaître les entreprises face à cette réalité nouvelle qui s'impose et que l'on n'a pas choisie, on est bien d'accord.

Les chiffres que vous évoquez ou que vous confirmez par ailleurs, issus d'autres sources, indiquent à quel point cela doit évidemment être une préoccupation importante des différents départements, du vôtre forcément, mais aussi de tous les autres opérateurs qui ont un contact immédiat avec les entreprises, tant, en effet, les répercussions sont importantes, à la fois en termes d'activités économiques et en termes d'emploi.

Je prends, en effet, acte, et mon groupe aussi, des différentes initiatives qui traduisent une mobilisation autour de cette thématique. Je pense qu'il faut le dire. Je pense qu'elle a le mérite d'exister et il faut évidemment l'amplifier pour faire en sorte que, dans la pire des hypothèses, on ne vive pas une vague de pertes d'emploi qui seraient consécutives à cette impréparation.

**QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À  
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE  
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE  
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR  
« L'ANNONCE DE LA FAILLITE DE LA FILIALE  
BELGE DE NEW LOOK »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompole à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'annonce de la faillite de la filiale belge de New Look ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

**Mme Kapompole (PS).** - Monsieur le Ministre, New Look, qui compte six magasins en Belgique, à Anvers, à Hasselt, à Bruxelles et à Mons, pour 110 travailleurs, a annoncé, le 16 janvier dernier, lors d'un conseil d'entreprise, qu'il quittait la Belgique en raison, selon la direction, d'un chiffre d'affaires insuffisant et d'un manque de rentabilité.

En fait, il semblerait – et ce n'est pas le seul cas de cynisme ; je ne sais pas si l'on peut qualifier de cynisme économique ce que l'on a pu voir dernièrement dans le monde des grandes entreprises – que New Look soit soupçonné d'avoir organisé la faillite pour contourner la loi sur les licenciements collectifs.

Cela entraîne l'absence de recours à la loi Renault, l'absence de concertation, la non-prise en compte de l'ancienneté des travailleurs.

Il semblerait même que les stocks aient été vidés discrètement.

On voit que l'enseigne reste active au Royaume-Uni, que le projet, d'ailleurs, continue à se propager, notamment sur les réseaux sociaux, parce qu'ils travaillent très fortement avec des influenceurs, par exemple, sur Instagram. Je pense que cela reste une enseigne fortement active.

En tout cas, pour la Belgique, on est quand même totalement dans le flou.



On sait qu'il y a une désignation de curateur qui doit être réalisée. Une chose est sûre, dans ce dossier comme dans d'autres, les travailleurs se sentent vraiment floués dans leurs droits. La colère est forte, elle gronde. Forcément, elle est légitime.

Le cynisme est d'autant plus grand, parce que l'on apprend que la même chose arrive aux magasins situés en France, alors que l'ancienne direction avait vanté le modèle belge, qui fonctionnait avec quelques magasins et qui semblait être vraiment l'exemple à suivre.

La direction avait commandé une étude économique.

Je voulais savoir si vous aviez connaissance de cette étude. En disposez-vous ?

Il est important de pouvoir l'obtenir, à mon sens, parce que, à la fois les travailleurs et les syndicats ont besoin de données chiffrées. Ils n'ont pas de bilans chiffrés apparemment.

Je voulais faire le point avec vous sur les contacts que vous aviez pris avec la direction.

Avez-vous rencontré également les représentants des travailleurs ? De quelle manière entendez-vous les soutenir, notamment dans le cadre d'une collaboration que vous pourriez avoir avec votre collègue, ministre fédéral, par rapport à ce type de faillite, qui semble être une faillite totalement organisée, et face auquel on devrait développer sans doute des outils pour le contrer ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, je vais peut-être un peu vous décevoir. En tout cas eu égard aux attentes par rapport à toute une série de questions.

New Look Belgique fait partie d'un groupe anglais côté en bourse et opère avec six magasins en Belgique : trois en Flandre, deux à Bruxelles et un seul en Wallonie, à Mons, qui occupe 12 travailleurs.

L'aveu de faillite a été introduit au Tribunal de commerce de Bruxelles en date du 16 janvier 2019. Je l'ai appris en même temps que vous.

Une audience est prévue. Un curateur devrait être nommé ensuite. C'est à partir de ce moment-là que nous pourrions essayer d'avoir certaines informations. C'est lui qui aura le dossier en main. Il représentera les instances compétentes pour répondre aux questions des travailleurs, bien évidemment, et répondre à d'éventuelles sollicitations que nous pourrions faire, notamment concernant cette étude.

Le but n'est pas du tout de ne pas s'intéresser au dossier, mais d'attendre que cette audience ait lieu et qu'un curateur puisse être désigné. Actuellement, même si l'on s'y adresse, je pense qu'il y aura une fin de non-recevoir en attendant cette décision.

Nous nous occuperons toutefois du dossier. Nous prendrons les contacts nécessaires.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Kapompole.

**Mme Kapompole (PS).** - Je remercie M. le Ministre de m'avoir donné les informations dont il dispose.

Pour l'instant, comme il le dit, tant que la désignation du curateur n'est pas effective, c'est compliqué d'avoir toute une série d'informations.

Je pense qu'il y aurait vraiment une réflexion à avoir sur ce type de faillite organisée. Même si les informations ne sont pas encore toutes sur la table, comment, avec l'aide de votre collègue au niveau du Fédéral chargé de l'Économie, essayer de pouvoir contrer ce type de logique qui semble nous dépasser complètement et qui paraît encore plus incompréhensible quand on s'intéresse aux réseaux sociaux et que l'on voit que, en fait, la firme continue à prospérer, sans doute à se développer et peut-être à se développer en utilisant Internet et par d'autres voies qui, en plus, dans le débat qui nous occupe pour l'instant par rapport au climat, a un impact nuisible sur le climat et sur notre façon de consommer aussi ?

Je trouve vraiment qu'il y a un débat même plus large que cette faillite, mais je pense que, pour les travailleurs, vos réponses et ce que vous pourrez obtenir comme information seront nécessaires. Je reviendrai sans doute vers vous, d'ici quelques semaines, pour en discuter encore.

**QUESTION ORALE DE M. LUPERTO À  
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE  
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE  
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA  
CRISE ÉCONOMIQUE CHINOISE ET SES  
IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE WALLONNE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Luperto à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la crise économique chinoise et ses impacts sur l'économie wallonne ».

La parole est à M. Luperto pour poser sa question.

**M. Luperto (PS).** - Monsieur le Ministre, le complément économique du quotidien *Le Monde* et d'autres analystes soulignaient récemment la crise que

traverse l'économie chinoise, à tel point que certains économistes la comparent avec la crise de 1929.

Parmi les conséquences de cette crise, soulignons une situation inquiétante, à savoir la baisse des marchés financiers, les faillites d'entreprises, les emprunts non remboursés et le fort ralentissement des investissements.

L'an passé, trois régions du nord de la Chine ont admis avoir gonflé leurs chiffres pour masquer le ralentissement brutal de l'économie entre 2012 et 2016.

Si l'on s'en réfère aux chiffres de l'AWEx, la crise chinoise est déjà amorcée depuis 2018, avec notamment un recul des ventes de machines et équipements de l'ordre de près de 40 %, 39,5 %, et de produits métallurgiques pour près de 40 % aussi, 38,6 %, ce qui explique ce niveau de contraction sur ce marché qui est de loin le plus important pour la Wallonie sur le continent asiatique, à savoir 18 % du total. Il s'agit bien du matériel d'investissement.

Mes questions visent à savoir, Monsieur le Ministre, quelles sont les perspectives d'évolution sur le marché asiatique en général et chinois en particulier. Cette tendance à la baisse semble-t-elle, à vos yeux, se confirmer ?

Quels sont alors les risques pour les entreprises wallonnes qui exportent vers cette partie du monde ? Comment sont-elles et seront-elles soutenues en cas de forte récession ?

Enfin, qu'en est-il des investissements chinois en Wallonie ? Je pense ici notamment au China Belgium Technology Center, mais aussi à Alibaba à Liège ou à Thunder Power sur le site de Caterpillar.

Je vous remercie déjà, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, je pense que M. Luperto a tout à fait raison. Je pense que ces deux interrogations, sur le Brexit, sur la situation économique en Chine, on pourrait dire aussi sur le protectionnisme des États-Unis, tout cela va évidemment avoir des conséquences sur notre économie, sur l'emploi, sur le volume des exportations de la Région, l'accueil des investisseurs étrangers.

C'est vrai que l'on est dans une situation où ces différentes préoccupations auront forcément une influence sur la situation économique.

Nous devons rester prudents face aux articles annonçant la crise imminente qui frapperait la Chine. Les statistiques adaptées pour être dans la ligne des

plans quinquennaux ne datent pas d'hier. Personne ne peut honnêtement affirmer avec certitude quel est le niveau réel de la croissance chinoise. C'est quelque part entre les estimations occidentales parfois les plus pessimistes et les estimations officielles chinoises.

S'agissant des échanges avec la Wallonie, 2016 et 2017 ont été des années exceptionnelles avec des progressions de 38,8 % et de 23,2 %. De 402 millions d'euros d'exportations en 2015, nous sommes passés à 557 millions d'euros en 2016 et 687 millions d'euros en 2017. Il n'y a pas de raison que nous augmentions encore ces chiffres.

Comme vous le faites justement remarquer, les biens d'investissement que sont les machines et équipements sont en baisse et, dans une moindre mesure, les métaux communs et ouvrages. Est-ce dû à une crise économique chinoise ? Pas forcément. Il semblerait que nous assistions avant tout à la montée en puissance de la qualité des produits d'investissement chinois entraînant une perte de compétitivité des produits étrangers.

Nous devons également constater que les Chinois – ils ne sont d'ailleurs pas les seuls – préfèrent acheter des produits nationaux. Nos entrepreneurs et nos services de soutien à l'exportation demeurent vigilants quant à l'évolution de ce marché particulier. Nous devons nous diversifier, que ce soit dans les niches technologiques avec nos start-up, dans l'excellence, la qualité et la traçabilité de nos produits. Il n'empêche que nos produits en medtech, en biotech, au-delà du pharma plus classique, et en services d'*engineering* sont bien reconnus en Chine malgré les contraintes de ce marché et les processus d'implantation assez longs. Il y a une véritable valeur ajoutée que nous pouvons, à travers des produits, apporter, ce qui nous permet de rester attractifs.

Par ailleurs, comme nous accueillons des projets d'internationalisation de sociétés chinoises actives dans les secteurs logistiques et des nouvelles technologies sur le territoire de notre Région, je plaide régulièrement pour une réciprocité accrue dans la facilitation des investissements wallons à destination de la Chine. C'est bien d'accueillir des investisseurs chinois, c'est bien aussi si nous allons créer de l'activité là-bas.

En ce qui concerne les trois importants projets d'investissement chinois en Wallonie – CBTC, Alibaba et Thunder Power –, nous n'avons pas constaté d'effet négatif de la situation économique en Chine sur ces investissements. Ils suivent leur parcours d'implantation comme prévu dans leur plan respectif, accompagné par des équipes, projets composés des différents acteurs régionaux et fédéraux, sous la coordination attentive de l'AWEx, de la SOGEPa ou de Liege Airport, selon la nature des dossiers. Cela veut dire qu'il y a, pour certains dossiers, toujours une part de risques dans l'investissement. Quand on est dans un secteur innovant comme les véhicules électriques, il y a toujours une

prise de risques par rapport à la technologie. La technologie sera-t-elle de pointe ? Cela répondra-t-il aux besoins voulus ? La commercialisation sera-t-elle favorable ? Il y a toujours une part de risque dans ce type d'investissement, mais c'est important d'avoir des projets d'investissement structurant comme ceux-là, dans un secteur comme les véhicules électriques et attirer un leader mondial dans l'e-commerce autour de l'aéroport de Liège, d'avoir un incubateur pour les entreprises chinoises en Belgique.

Tout cela est positif, mais il faut se battre, il faut entretenir les relations et battre le fer tant qu'il est chaud. C'est pourquoi je me rendrai dans les prochaines semaines en Chine par rapport à tout ces projets pour poursuivre les discussions et entretenir les bonnes relations pour que ces investissements génèrent de l'activité, de la richesse et des emplois ici en Wallonie.

**M. le Président.** - La parole est à M. Luperto.

**M. Luperto (PS).** - J'entends les propos plutôt rassurants de M. le Ministre, lucides mais rassurants, en réponse à un article plutôt alarmiste du complément économique du *Monde*.

J'entends que la tendance baissière ne se manifeste pas dans les chiffres de l'économie wallonne, à ce stade de nos relations bilatérales sur le plan commercial avec la Chine.

J'entends également que, sur les trois grands projets que j'évoquais, ceux-ci ne semblent pas contrariés par ce qui semble être un mouvement de recul de l'économie chinoise.

Un élément sur lequel vous ne m'avez pas nécessairement répondu, Monsieur le Ministre, mais j'accepte que l'on puisse y revenir, c'est plutôt l'évolution des relations avec le continent asiatique plus largement en ce qui concerne la Wallonie, parce qu'il y a une nécessité là aussi à diversifier nos échanges et à tenter de les diversifier davantage pour éviter d'avoir tous ses œufs dans le même panier.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Notamment avec l'Inde, avec qui nous avons de bons contacts et le ministre-président également, et dans le cadre du Brexit ce n'est pas négligeable d'avoir des contacts avec des acteurs économiques indiens.

## **QUESTION ORALE DE MME ISTAZ-SLANGEN À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA CRÉATION D'UN CONSEIL WALLON DE L'EXPORTATION »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Istaz-Slangen à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la création d'un Conseil wallon de l'exportation ».

La parole est à Mme Istaz-Slangen pour poser sa question.

**Mme Istaz-Slangen (PS).** - Monsieur le Ministre, dans une interview donnée à l'occasion du Consumer Electronics Show, vous avez évoqué la création d'un Conseil wallon de l'exportation. Vous entendez créer un nouvel organisme relatif à l'exportation, mais dont les contours me semblent à ce jour rester assez flous.

Il serait, selon vos déclarations, chargé de plusieurs missions, par exemple de repérer les entreprises qui n'exportent pas aujourd'hui, mais plusieurs incertitudes planent. Ainsi, lorsque vous déclarez, non sans une certaine ambiguïté, que l'AWEx ne doit pas avoir le monopole de l'exportation, mais que vous ne voulez pas lui « coller une belle-mère », la presse parle d'une mission d'évaluation des mesures menées par l'AWEx.

Pourriez-vous dès lors préciser les raisons motivant la mise en place de ce Conseil wallon de l'exportation, ses attributions et les objectifs précis poursuivis ? S'agit-il d'une mission ponctuelle pour élaborer un plan d'actions ou d'un organisme permanent ? Quels seraient le statut de cet organe, ses moyens, son coût ? Qui y siègerait ? Vous annoncez des patrons d'entreprises, sur quels critères seraient-ils choisis ?

Quelles seraient son autorité et la latitude de ses actions ? Quels sont les risques de double emploi avec l'AWEx composé pour moitié de représentants du Conseil économique et social de Wallonie ? Quel serait le risque de dilution des moyens ?

L'AWEx ne risque-t-elle pas d'être amputée d'une partie de ses compétences et de son budget ?

Enfin, le contrat de gestion de l'AWEx est fixé pour un terme de cinq ans. Un rapport annuel d'évaluation d'exécution est présenté au Gouvernement wallon par le conseil d'administration. Le contrat de gestion est globalement évalué à son terme par une société d'audit. Comment le nouvel organisme apportera-t-il une plus-value de contrôle ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, je l'ai dit à votre collègue M. Luperto, si l'on veut continuer à générer de l'activité en Wallonie, à soutenir une croissance, à créer davantage de la richesse, on doit soutenir, encadrer, aider nos entreprises, mais aussi faire en sorte que, dans un marché intérieur limité comme la petite région en Wallonie, on puisse se tourner davantage vers l'extérieur, donc exporter davantage nos produits. On a des produits de grande qualité, avec une haute valeur ajoutée, des services aussi. On a toute une série d'entreprises, de start-up qui sont à la pointe. Comme je le disais au Salon des nouvelles technologies à Las Vegas, on n'a pas du tout à rougir de notre savoir-faire en Wallonie.

C'est important d'exporter davantage, davantage aussi vers des pays et continents émergents. On sait que nos exportations reposent pour une bonne partie vers les pays européens, notamment les pays limitrophes. On doit donc oser affronter des marchés dans des pays émergents. On doit surtout faire en sorte que plus d'entreprises, y compris des petites et moyennes entreprises, exportent que ce n'est le cas aujourd'hui.

Dans un contexte où l'économie devient de plus en plus globalisée et rencontre des mutations importantes, la Wallonie doit poursuivre son ouverture extérieure, encourager ses entreprises à s'internationaliser et les impulser à s'adapter à un environnement économique en perpétuel mouvement.

Ce dernier point est d'autant plus important que le contexte géopolitique international est devenu très volatile et que des événements extérieurs forcent nos entreprises à revoir leur stratégie.

On abordait avec M. Luperto le Brexit, on abordait la situation en Chine, on pourrait aborder aussi le protectionnisme des États-Unis. Voilà des éléments qui, dans un contexte géopolitique, ne sont pas négligeables.

Par ailleurs, il y a le développement aussi technologique qui est un élément à prendre en compte, notre société connaissant une numérisation continue, une réelle transformation des moyens qui permettent aux personnes et aux entreprises d'interagir.

D'autre part, ce développement technologique et la complexité accrue du commerce à l'international créent naturellement de nouveaux besoins en termes de compétences. Les aspects « formation » et « sensibilisation » aux métiers de l'international ne doivent pas être négligés, ils font partie intégrante du défi de l'internationalisation de nos entreprises.

De plus, il importe de préciser que la structure de nos exportations souffre, comme je l'ai dit, depuis quelques années, de certaines carences, que ce soit par rapport au profil d'entreprises exportatrices ou en termes de diversification géographique, mais aussi sectorielle,

puisque l'on sait que trois secteurs représentent quasi la majorité de nos exportations.

Face à ce constat, la constitution d'un Conseil wallon de l'exportation permettra d'instaurer une force de proposition objective quant à l'action des forces vives du commerce extérieur wallon.

L'AWEx est un organisme de soutien au commerce extérieur, mais elle n'est pas seule. D'autres structures sont, en effet, à la disposition de la Wallonie pour jouer un rôle dans l'internationalisation de nos entreprises, comme la SOFINEX, les pôles de compétitivité ou encore les outils économiques et financiers, mais aussi toutes les entreprises entre elles, les fédérations d'entreprises également.

Il ne s'agit pas de déposséder les opérateurs wallons de leurs prérogatives, mais plutôt de se doter d'un organisme capable de réaliser la synthèse de l'action de la Wallonie dans le cadre de son internationalisation en décloisonnant l'action de tous ces organismes et en les fédérant autour d'une même stratégie.

De plus, un autre rôle du conseil sera d'établir des recommandations sur base d'un travail de perspective, de *benchmarking* et de monitoring de l'action du Gouvernement.

Si je regarde ce qui se fait concernant le numérique, on a l'Agence du numérique qui est le bras opérationnel du Gouvernement wallon, il y a Digital Wallonia – je ne sais plus qui m'interrogeait tout à l'heure sur le volet « numérique » : on a une stratégie numérique, digitale en Wallonie – et il y a un Conseil du numérique, avec une certaine indépendance, qui, d'une part, fait le monitoring, parce que c'est important – on a beaucoup parlé d'évaluation tout à l'heure quand on parlait d'emploi et de formation – d'avoir ce monitoring, ce tableau de bord, et, d'autre part, impulse une série de recommandations.

Je confirme ce que j'ai dit, peut-être de façon un peu imagée, mais c'était aussi la réponse aux journalistes puisque l'on me demandait si le conseil allait être une belle-mère de l'AWEx, donc c'est pour cela que j'ai repris la formule.

Je veux vraiment rassurer les uns et les autres, ce n'est pas une structure avec des statuts. Il n'y aura pas de rémunérations. Ce sont simplement des acteurs de terrain émanant du monde de l'entreprise et des experts académiques qui composeront le conseil et qui siègeront à titre gratuit.

Il s'agit vraiment d'apporter une plus-value dans le monde de l'exportation qui est en perpétuel changement pour toutes les raisons que l'on a évoquées.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Istaz-Slangen.

**Mme Istaz-Slangen** (PS). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

J'ai noté avec attention votre souhait de développer l'exportation, notamment dans le chef des PME et de poursuivre l'ouverture de la Wallonie vers l'extérieur. Évidemment, c'est un souhait que nous partageons.

Je reste quand même un peu sur ma faim par rapport à ces termes « instaurer une force de proposition objective ». Je trouve que cela reste finalement assez vague. Néanmoins, vous nous donnez quelques précisions par rapport à la composition de ce conseil. Je suis donc quand même partiellement satisfaite par rapport à cela.

Vous l'aurez compris, ma question avait pour souci, évidemment, d'être rassurée par rapport au devenir de l'AWEx, qui, je pense, est un organisme très dynamique, très performant et qui est, en plus, un organisme qui, je pense, n'hésite pas à se réinventer, à se remettre en question et qui l'a d'ailleurs récemment fait dans le cadre de ses états généraux, dont vous avez sans doute connaissance des résultats.

Je dirais à cet égard : suite au prochain épisode !

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*(Suite)*

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**M. le Président.** - Les questions orales de :

- M. Desquesnes, sur « les investissements prévus et le plan de restructuration chez NLM K » ;
- Mme Nikolic, sur « les participations de la Région dans les institutions bancaires » à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du

Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sont transformées en questions écrites.

*Interpellations et questions orales retirées*

**M. le Président.** - Les questions orales et interpellations de :

- Mme Baltus-Mores, sur « les recherches liées à l'hydrogène » ;
- Mme Tillieux, sur « le projet de réforme des agences locales pour l'emploi (ALE) » ;
- Mme Tillieux, sur « la chute de la Belgique dans le classement des pays attractifs pour les talents professionnels » ;
- Mme Tillieux, sur « le nombre élevé d'hommes de plus de 50 ans au chômage » ;
- Mme Tillieux, sur « la déclaration de l'Administrateur délégué de l'Union wallonne des entreprises (UWE) sur l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail » ;
- M. Culot, sur « les activités des entreprises de titres-services agréées » ;
- Mme Tillieux, sur « les derniers chiffres relatifs au marché du travail » ;
- Mme Tillieux, sur « le bilan 2018 d'Epicuris sur la formation aux métiers de bouche » ;
- M. Henry, sur « la reconversion du bassin industriel liégeois » ;
- M. Destrebecq, sur « la restructuration chez NLMK Clabecq » à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sont retirées.

**M. le Président.** - Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 18 heures 15 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. Philippe Dodrimont, Président  
M. Benoît Drèze, cdH  
M. Yves Evrard, MR  
Mme Latifa Gahouchi, PS  
M. Roland Gillard, conseiller de M. le Ministre Jeholet  
M. Frédéric Gillot, PTB-GO !  
M. Laurent Henquet, MR  
M. Hassan Idrissi, PS  
Mme Zoé Istaz-Slangen, PS  
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation  
Mme Joëlle Kapompole, PS  
M. Jean-Charles Luperto, PS  
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo  
Mme Marie-Dominique Simonet, cdH  
Mme Olga Zrihen, PS

## ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
ALE	agence locale pour l'emploi
AMCV	Association du management de centre-ville
APE	aide à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
CDD	contrat à durée déterminée
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CESE	Conseil économique, social et environnemental (France)
CESW	Conseil économique et social de Wallonie
CISP	convention d'insertion socioprofessionnelle
CPAS	centre public d'action sociale
DEI	Demandeurs d'emplois inoccupés
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'économie, de l'emploi et de la recherche
DPR	Déclaration de politique régionale
FEDER	Fonds européen de développement régional
FN	Fabrique nationale
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
IDEA	Intercommunale de développement économique et d'aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre (SCRL)
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IPW	Institut du patrimoine wallon
IT	information technology (technologies de l'information)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
NLMK	Novolipetski Metallourguitcheski Kombinat (Combinat métallurgique de Novolipetsk)
PIB	produit intérieur brut
PME	petites et moyennes entreprises
PTP	programme de transition professionnelle
RCC	régime de chômage avec complément d'entreprise
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SESAM	Soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands
SISP	société immobilières de service public
SOFINEX	Société wallonne de financement de l'exportation et de l'internationalisation des entreprises wallonnes
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SONACA	Société nationale de construction aérospatiale
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPF	service public fédéral
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
TPE	très petites entreprises
UMons	Université de Mons
USA	United States of America (États-Unis d'Amérique)
UWE	Union wallonne des entreprises